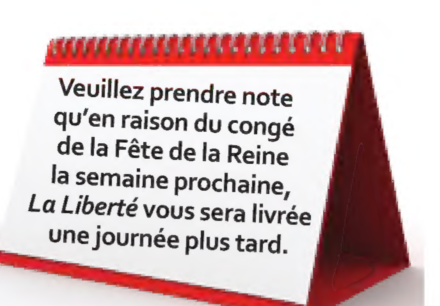


ACTUEL

REVISITER LE TEMPS

Originaire de Saint-Boniface, l'auteur ontarien Jean Boisjoli a dû revenir sur les lieux de son enfance pour pouvoir donner pleinement vie à son premier roman, *La mesure du temps*.

13





BE SEXY READ FRENCH

CONVENTION DE LA POSTE-PUBLICATIONS Nº 40012102
Nº D'ENREGISTREMENT 7996
2,20 $ + TAXES

WWW.LA-LIBERTE.MB.CA

VOL. 103 Nº 7 • 18 AU 24 MAI 2016
SAINT-BONIFACE

TEMPS BÉNI ET TEMPS DE CHIEN



photo : Gavin Boutroy

La famille Loiselle a eu chaud

Quand *La Liberté* a rencontré vendredi dernier Lucienne et Lucien Loiselle, il y avait encore beaucoup d'inquiétude dans l'air.

Le couple avait dû quelques jours auparavant évacuer d'urgence leur chalet au lac Beresford.

Pour l'instant en tout cas, tout danger semble écarté pour leur précieux patrimoine familial.

Pour mieux comprendre leur anxiété, il faut savoir que leur premier chalet a brûlé en 1983.

| Pages 6 et 7.

Citation DE LA SEMAINE

« Tant que je serai en vie, je vais m'abonner. Et tant que je peux garder ma tête, je vais rester chez moi. »

À l'occasion des 103 ans de ***La Liberté***, nous avons parlé à Paul Grenier de Saint-Léon, à Paulette Martel ainsi qu'à la doyenne du village, Madame Florence Talbot, une abonnée fidèle qui a tenu à faire preuve d'optimisme dans sa réponse au journaliste.

| Page 9.



DE L'ASSOCIATION DE LA PRESSE FRANCOPHONE

RECONNU EN 2016 AU



Le SOMMAIRE

La grande famille de l'Union nationale française a eu froid



photo : Gavin Boutroy

Baptisée *Tour de France*, la première activité d'envergure à l'extérieur cette année s'est déroulée par un temps maussade samedi le 14 mai.

Une soixantaine de personnes ont néanmoins participé, dont Launa Kaulina, Jean-Jacques Bordeaux, Kevin Cleveland et Georges Couture.

| Page 23.

LA LIBERTÉ

Depuis 1913

Journal hebdomadaire publié le mercredi par Presse-Ouest Limitée

C. P. 190
420, rue Des Meurons, unité 105
Saint-Boniface (Manitoba) R2H 3B4
Téléphone : (204) 237-4823
Télécopieur : (204) 231-1998
www.la-liberte.mb.ca
Ouvert de 9 h à 17 h du lundi au vendredi

LE JOURNAL

Directrice et rédactrice en chef :
Sophie GAULIN
la-liberte@la-liberte.mb.ca
Directrice adjointe :
Lysiane ROMAIN
Rédacteur en chef associé :
Bernard BOCQUEL
bbocquel@mymts.net
Journalistes :
Daniel BAHUAUD
redaction@la-liberte.mb.ca
Gavin BOUTROY
presse3@la-liberte.mb.ca
Chef de la production :
Véronique TOGNERI
production@la-liberte.mb.ca
Adjointe à la direction
Facturation/Abonnement :
Roxanne BOUCHARD/Marta GUERRERO
administration@la-liberte.mb.ca
Caricaturiste :
Cayouche (Réal BÉRARD)

LA LIBERTÉ RÉD

La Liberté Réd est un département de services en rédaction, graphisme, marketing, communication et production vidéo.

Coordonnatrice :
Lysiane ROMAIN
promotions@la-liberte.mb.ca
Publi-reporters :
Camille HARPER-SÉGUY
presse2@la-liberte.mb.ca
Marouane REFAK (vidéos)
presse6@la-liberte.mb.ca

Les lettres à la rédaction seront publiées si leur contenu n'est pas diffamatoire et leur auteur(e) facilement identifiable. L'heure de tombée pour les lettres à la rédaction est le vendredi 12 h pour une possible parution le mercredi de la semaine suivante.

Veuillez noter que les chroniques publiées dans *La Liberté* reflètent l'opinion de leurs auteurs et pas forcément celle du journal.

L'heure de tombée pour les annonces est le mercredi 16 h pour parution le mercredi de la semaine suivante. La direction se réserve le droit de refuser toute annonce envoyée après cette échéance ou d'imposer une surcharge de 10 %.

Nos annonceurs ont jusqu'au mardi de la semaine suivante pour nous signaler toute erreur de notre part. La responsabilité du journal se limitera au montant payé pour la partie de l'annonce qui contient l'erreur.

L'abonnement annuel :
Manitoba : 64,50 $
(TPS et taxe provinciale incluses)
Ailleurs au Canada : 69,85 $ (TPS incluse)
États-Unis : 180,50 $ • **Outre-mer :** 247 $

Les changements d'adresse pour les abonnements doivent nous parvenir AU MOINS DIX JOURS avant la date de déménagement.

Le journal LA LIBERTÉ est imprimé sur les presses de **Derksen Printers à Steinbach**.

CONVENTION DE LA POSTE-PUBLICATIONS N° 40012102
N° D'ENREGISTREMENT 7996
ISSN 0845-0455









« Nous reconnaissons l'appui financier du gouvernement du Canada par l'entremise du Fonds du Canada pour les périodiques, qui relève de Patrimoine canadien. »



ACTUALITÉS

LES VOIX DE NOS ANALYSTES

| Réagissez à nos analystes en nous écrivant sur :
la-liberte@la-liberte.mb.ca ou www.facebook.com/LaLiberteManitoba

Michel Lagacé

Ce que Rochelle Squires doit savoir ainsi que tous ceux qui veulent la critiquer

Pour tout nouveau ministre, la note de breffage est l'outil indispensable pour se familiariser avec ses nouvelles fonctions. Ce document concis sert à communiquer des renseignements à la personne qui, nouvellement responsable devant la Chambre et le public, doit rapidement prendre connaissance de ses responsabilités, les programmes et les politiques dont elle a la charge, les budgets, les enjeux, et ses partenaires dans les secteurs privé et public ou parmi les organismes à but non lucratif.

Quels éléments devraient figurer dans une note de breffage à la ministre? Pour maîtriser les enjeux dont elle a la responsabilité, il lui faut connaître le fond historique de son rôle.

Commençons aux débuts : l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 prévoyait que l'usage du français et de l'anglais dans les chambres du parlement du Canada et du Québec était facultatif, mais qu'il était obligatoire dans la rédaction des archives, des procès-verbaux et des journaux de ces chambres, et dans la publication des lois du Canada et du Québec. De même, l'usage de l'une ou l'autre langue devant les tribunaux du Canada et ceux du Québec était autorisé.

En mai 1870, suite à des négociations entre les résidents de la colonie de la Rivière-Rouge et le gouvernement fédéral, le Parlement fédéral adopte la *Loi sur le Manitoba* qui entre en vigueur le 15 juillet 1870. Le 24 juin 1870, l'Assemblée législative d'Assiniboia, le premier gouvernement démocratiquement élu du Manitoba et présidé par Louis Riel, ratifie la *Loi sur le Manitoba* et « décide de faire partie de la Dominion du Canada ».

La *Loi sur le Manitoba* comprend des garanties calquées sur la *Loi constitutionnelle de 1867*. Le droit d'employer le français ou l'anglais dans les débats de la législature est établi et l'usage de ces deux langues est obligatoire pour les archives, les comptes rendus et les procès-verbaux. Le droit d'employer l'une ou l'autre langue devant les tribunaux du Canada et de la province, de même que l'obligation d'imprimer et de publier les lois dans les deux langues, sont reconnus.

L'article 22 protège les écoles confessionnelles et instaure un double réseau d'écoles confessionnelles. Dans les écoles catholiques, l'enseignement se fait généralement en français et, dans les écoles protestantes, généralement en anglais.

En 1890, la province abolit les écoles confessionnelles subventionnées par l'État et instaure un réseau scolaire unique et non confessionnel dans lequel l'anglais est la seule langue d'enseignement permise. *The Official Language Act* abolit le statut officiel du français au sein des institutions législatives et judiciaires.

Six ans plus tard, Wilfrid Laurier, le Premier ministre canadien, négocie avec le gouvernement provincial dirigé par le libéral Thomas Greenway un compromis qui autorise l'enseignement bilingue (anglais-français, anglais-allemand, anglais-polonais, anglais-ukrainien, etc.) et l'enseignement de la religion en dehors des heures normales de classe.

Le gouvernement libéral de T. C. Norris abolit le compromis Laurier-Greenway en 1916. À nouveau, l'anglais devient la seule langue d'enseignement permise dans les écoles publiques. L'enseignement en français se fait dans la clandestinité et les institutrices enseignent en français au risque de perdre leur brevet.

En 1966, le gouvernement conservateur de Duff Roblin adopte le projet de loi 59 qui autorise l'enseignement en français une demi-journée par jour. Quatre ans plus tard, le gouvernement Schreyer adopte le projet de loi 113 qui reconnaît le français comme langue d'enseignement sur un pied d'égalité avec l'anglais.

En 1979, dans l'affaire *Forest*, la Cour suprême du Canada déclare inconstitutionnelle la loi de 1890 qui abolissait le statut officiel du français au sein des institutions législatives et judiciaires du Manitoba. Le français redevient donc langue officielle à l'Assemblée législative et devant les tribunaux. Il s'ensuivit la crise linguistique de 1983-84 lorsque le gouvernement dépose un projet de résolution visant à modifier la Constitution pour éliminer la nécessité de traduire un nombre considérable de lois désuètes. En échange, le gouvernement du Manitoba établirait le droit constitutionnel à recevoir les services en français.

Ce projet déclenche un tollé de protestations et n'est jamais adopté. Cependant, en 1985, la Cour suprême déclare que toutes les lois unilingues anglaises du Manitoba sont invalides et que, pour éviter le chaos juridique, elles seront réputées valides pendant la période minimale de temps nécessaire afin qu'elles soient traduites en français et ré-adoptées dans les deux langues. **Autrement dit, si une loi manitobaine n'est pas simultanément adoptée en anglais et en français, elle n'a pas force de loi et elle ne peut pas être appliquée.**

En 1989, le gouvernement Filmon adopte la *Politique sur les services en français* qui ne comprend pas de garanties constitutionnelles ou législatives. Et enfin, reconnaissant que l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* garantit implicitement aux communautés minoritaires de langue officielle le droit de gérer leurs propres écoles, là où le nombre le justifie, la Cour suprême conclut en 1993 que le nombre d'élèves francophones au Manitoba justifie, dans certaines régions de la province, l'établissement d'un conseil scolaire francophone distinct. La Division scolaire franco-manitobaine est créée la même année et offre ses programmes dès la rentrée scolaire en septembre 1994.

Dans ce contexte historique, le gouvernement élu le 19 avril 2016 a l'occasion de bâtir sur les initiatives de Duff Roblin, d'Ed Schreyer et de Gary Filmon. Il peut confirmer ses politiques actuelles et agir d'une façon qui reflète la réalité constitutionnelle et historique de la province par le biais d'une loi sur les services en français. La ministre voudra rassurer son caucus et lui donner des outils de communication efficaces pour que les députés puissent expliquer l'initiative proposée au grand public.

C'est ainsi que Rochelle Squires pourra faire sa marque et parachever le long processus de guérison rendu nécessaire par les trahisons, les préjugés et les haines du passé. Et c'est ainsi que peut s'ouvrir un nouveau chapitre dans le cheminement de la Province, un chapitre marqué par la réconciliation et un sens de l'unité qui sait respecter la diversité.

Raymond Hébert

La SFM face aux États généraux : quelques propositions pour l'AGA

On peut présumer que l'intention des auteurs de la résolution adoptée à l'assemblée générale annuelle de la Société franco-manitobaine le 24 octobre 2013, Raymonde Gagné et Léo Robert, était de donner un nouveau souffle de vie à la collectivité francophone du Manitoba, une nouvelle énergie, un nouveau dynamisme et peut-être même une nouvelle direction.

De grandes victoires ont été emportées par les Franco-Manitobains depuis deux générations, notamment celle, en 1994, de la création de la Division scolaire franco-manitobaine. Elles furent le fruit d'une mobilisation à la fois spontanée et organisée d'un leadership visionnaire et engagé, fort de décennies d'expérience.

Aujourd'hui, la mobilisation spontanée semble manquer. Il y a malaise, mais on ne sait pas trop pourquoi, ni même comment le nommer. Il nous semble qu'il y a un glissement, un glissement tranquille et inexorable, dont les causes nous échappent. D'où la résolution adoptée en 2013.

Et maintenant nous avons un premier Rapport des États généraux, déposé le 6 avril et débattu dans une réunion générale qui a rassemblé environ 350 personnes le 23 avril et attiré environ 350 autres par Internet. Participation impressionnante, à tout point de vue.

Sur le fond, de nombreuses questions ont fait surface. Il y a, par exemple, un désir exprimé universellement en faveur d'une loi garantissant les services en langue française au Manitoba. Cela ressemble à l'unanimité qui s'était créée lors des États généraux de 1987-1988 autour de la nécessité d'une division scolaire francophone au Manitoba. Facile, comme francophone, de s'y rallier.

Le rapport du 6 avril souligne au moins quatre problématiques qui n'étaient pas à l'avant-plan en 1988 : la diversification de la communauté, c'est-à-dire l'arrivée d'immigrants francophones au Manitoba; le phénomène des « francophiles », c'est-à-dire d'anglophones formés dans des programmes d'immersion qui, de plus en plus, veulent participer aux activités offertes en langue française au Manitoba; la qualité du français chez les jeunes, qui est perçue comme étant en déclin dramatique; et la restructuration des organismes de la communauté.

La prochaine étape des États généraux sera l'élaboration d'un plan stratégique, qui sera présenté à l'Assemblée générale annuelle de la SFM en octobre prochain. On peut présumer que ce plan prendra comme point de départ les problématiques pour en déduire un plan d'action pour l'avenir.

Or, les trois problématiques mentionnées (mise à part la restructuration) peuvent être qualifiées de problèmes ultra-complexes (*wicked problems*, comme certains auteurs décrivent ce type de problème, la pauvreté par exemple). Ils exigent une approche novatrice, flexible, multidimensionnelle, voire même expérimentale.

Ce qui nous amène, de façon incontournable, à la restructuration. Celle-ci devra s'opérer sur deux plans. D'abord, la restructuration de l'ensemble des organismes francophones manitobains, ou du moins un réalignement de leurs buts et de leur fonctionnement.

Ensuite, la restructuration interne de la Société franco-manitobaine elle-même. Cela fait maintenant 25 ans (un quart de siècle!) que cet organisme central à la communauté franco-manitobaine n'a pas fait l'objet d'une révision en profondeur, en fonction des objectifs mouvants de la communauté qu'elle dessert. Il faut remonter à 1997 pour trouver le dernier moment où un changement à la structure fut adopté, alors que le poste de directeur général de la SFM devint le poste de président-directeur général.

Ce fut, à mon avis, une erreur majeure, car on a ainsi créé une division des pouvoirs entre le président ou la présidente de la SFM et le président-directeur général. On a tenté d'imposer la structure d'une grande société privée (comme General Motors) à un petit organisme communautaire. Et ce faisant, on a établi effectivement deux centres de pouvoir à la SFM.

Or, c'est l'Assemblée générale annuelle qui est suprême en cette matière. En octobre prochain, elle devrait, au minimum, adopter une proposition abolissant le poste de président-directeur général et rétablissant le poste de directeur général. De plus, il faudrait, à mon avis, limiter le mandat du prochain directeur général. On pourrait peut-être adopter le modèle des universités (y inclus l'Université de Saint-Boniface) où le recteur ou la rectrice est nommé pour un mandat de cinq ans, renouvelable pour un deuxième mandat de cinq ans. La candidate ou le candidat gagnant saurait ainsi que ce poste n'est pas une sinécure et que son mandat est limité dans le temps. En plus, on devrait prévoir une formule d'évaluation rigoureuse à la fin du premier mandat, incluant une consultation de la communauté, pour s'assurer que la direction générale est bien à l'affût de ses besoins changeants.

Éditorial



par Bernard Bocquel
bbocquel@mymts.net

La Liberté : le secret du lien réciproque

Comme la directrice et rédactrice en chef Sophie Gaulin a eu le grand plaisir de vous l'annoncer voilà une couple de semaines, votre journal a une nouvelle fois récolté sa part d'honneurs au sein de la grande famille des hebdomadaires de langue anglaise et française par le biais de Community Newspapers Association Awards.

Des prix, il faut le souligner, qui reconnaissent à la fois la qualité rédactionnelle de *La Liberté*, de sa présentation graphique et des idées qui germent au sein de *La Liberté Réd*, le département de services en rédaction, graphisme, marketing, communication et production vidéo. Car pour être ce qu'elle est aujourd'hui à la veille de ses 103 ans, *La Liberté* née le 20 mai 1913 a dû devenir plus qu'un journal. *La Liberté* est plus que jamais appelée à relever les défis du monde moderne, aux prises avec une poussée technologique sans précédent.

Dans le champ médiatique, celui qui nous préoccupe avant tout, les développements phénoménaux des moyens technologiques ont en effet permis la multiplication des supports en mesure de proposer du contenu : musique, films, textes, et idées en tous genres. Ces moyens technologiques, lorsque mis au service d'entreprises toujours axées à faire consommer plus, sont en train d'étouffer les hautes valeurs qui sont à la base d'une culture capable d'assurer une colonne vertébrale directrice à une société.

Nous vivons, il faut le reconnaître, dans le rythme d'un monde où l'effort n'est exigé que durant les heures de travail et où le reste du temps se résume trop souvent à une plongée dans le divertissement. Une fuite en avant dont l'une des conséquences tant déplorée par les esprits soucieux d'élévation est l'atomisation de la société. Or, fondamentalement, les humains ont besoin d'entretenir et de développer leur volonté d'être ensemble, de collaborer pour créer et maintenir sains leurs milieux de vie, où trop souvent règne aujourd'hui la loi du « Moi, Moi, Moi ».

Il s'agit-là d'un nombrilisme à l'excès qui ne peut que refroidir les liens entre nous. Un état de fait déplorable, puisque c'est de chaleur humaine dont nous avons besoin pour que des liens significatifs se tissent entre personnes. Car ce sont de personnes dont nous avons besoin pour bâtir une société, et non pas d'une série d'individus plus ou moins interchangeables. Construire une société plus humaine, plus respectueuse de son environnement, exige des envies de tisser des liens personnalisés.

À *La Liberté*, nous ne vous voyons pas comme des consommateurs, mais comme des lectrices et des lecteurs animés par un sens des responsabilités ancré dans leur volonté personnelle de réussir un projet de vie bilingue; un de ces projets de vie qui a à la fois pour exigence et pour but de garder l'esprit ouvert aux autres. Des projets de vie qui, fédérés par le lien réciproque qu'est un journal, peuvent évoluer en projet de société.

En cette période d'États généraux de la francophonie manitobaine, la notion de « projet de société » flotte ici et là dans l'air. Aucun doute n'est permis sur le fait qu'il est possible de proposer pareille ambition à cause de l'existence même du journal, créateur de liens par excellence depuis ses origines. Semaine après semaine, année après année, décennie après décennie, de rendez-vous en rendez-vous, votre journal a assuré la pérennité de liens entre les diverses communautés villageoises francophones, entre les multiples organisations et associations qui ont soutenu la vie en français dans la Province du Milieu.

Ces liens noués exigent d'être constamment entretenus. Si bien que vous êtes pour nous non seulement des lectrices et des lecteurs, mais par-dessus tout des collaboratrices et des collaborateurs au projet le plus fondamental qui nous intéresse : celui de permettre le développement d'une société de bilingues au Manitoba. Là niche le secret profond de notre longévité : dans la réciprocité de nos liens. Au fond, tout notre travail consiste à nourrir cette réciprocité en consolidant notre capacité de produire du contenu pensé, conçu, écrit chez nous.

À 103 ans, *La Liberté* est un journal reconnu qui remporte, année après année, des prix. Nous sommes l'outil primordial dont la mission clé est de soutenir des projets de vie personnels afin qu'ils puissent se développer en projet de société. Voilà pourquoi nous sommes un service public. Voilà pourquoi nous sommes votre bien commun.

Votre *Liberté*, c'est une énergie fédératrice, c'est l'indispensable présence qui vous permet de sentir votre existence personnelle soudée à toutes celles et tous ceux qui partagent votre désir d'être vous-mêmes, et toujours plus vous-mêmes.



À VOUS *la parole*

Vous pouvez réagir aux lettres sur www.la-liberte.mb.ca ou en écrivant à la rédaction la-liberte@la-liberte.mb.ca.

La Société franco-manitobaine répond à l'analyste Raymond Hébert

Madame la rédactrice,

Dans sa chronique publiée dans *La Liberté* du 27 avril au 3 mai, Raymond Hébert pose la question : « À quand l'ovation pour notre PDG? ». À cette question, je réponds : « À quand un peu de bon sens et de respect? » Chaque fois qu'il en a l'occasion, M. Hébert se « penche » sur les dossiers communautaires, au point d'être obsédé par la SFM et son PDG, Daniel Boucher. Le rapport des États généraux a plus de 70 pages? Seul un paragraphe, p. 46, compte, pour lui. Les États généraux sont une consultation communautaire pour un projet de société? Il ne parle que de la SFM et de sa restructuration.

Je ne referai pas un bilan des écrits de M. Hébert vis à vis de la SFM, si ce n'est pour dire que le conseil d'administration est engagé depuis le 15 octobre dernier à gérer le changement, quel qu'il soit, à l'interne autant qu'à l'externe. Les membres qui ont été élus l'ont été sur une promesse et un mandat de changement.

Depuis cette date, nous avons entrepris des consultations auprès de la plupart des organismes en ce qui concerne le plan stratégique communautaire qui sera présenté à l'automne prochain. Le temps nous a manqué dans certains cas, mais nous savons, par leur présence le 23 avril dernier, que les organismes ont compris les intentions des États généraux, c'est-à-dire que la restructuration de la SFM n'est pas LE projet de société recherché par les États généraux, mais bien UN élément parmi tant d'autres, dans un grand plan stratégique communautaire.

Lorsqu'il a été question du projet de loi 6 sur l'*Appui à l'essor de la francophonie manitobaine*, là encore le Conseil des organismes a répondu en très grand nombre à notre appel. Nous avons bâti et, dans certains cas, rebâti des passerelles avec des communautés qui dialoguaient moins avec la SFM.

En d'autres mots, nous avons déjà entrepris le changement. À notre façon. Et non pas poussés dans le dos par un « expert », mais selon notre ordre du jour.

Les États généraux sont un processus citoyen, rassemblés par une communauté qui accepte sa diversité et qui a choisi de bâtir sur ses forces; le 23 avril dernier, nous avons acquis les outils nécessaires pour avancer vers une communauté en harmonie. Notre travail, comme citoyens, est de faire en sorte que les meilleurs intérêts de cette communauté soient respectés.

On dit que les conseilleurs ne sont pas les payeurs. Dans le cas de la SFM, de son CA et de son personnel, il faut toujours se rappeler que la gouvernance d'un organisme à but non lucratif avec un mandat de porte-parole de la communauté auprès des instances politiques gouvernementales est un mandat à multiples facettes, parfois complexes. Cependant, une vérité demeure : le sort du poste de PDG de la SFM n'est pas un sujet de discussions ou de spéculations publiques, mais un dossier interne de ressources humaines, dont la seule responsabilité revient au CA de la SFM.

M. Hébert énonce une vérité de La Palice lorsqu'il écrit : « Il n'y a aucun changement sans changement ». Parfois, il faut écouter ses propres conseils.

Jacqueline Blay
Présidente de la SFM
Le 10 mai 2016

Écrivez-nous!

Le journal *La Liberté* est ouvert à la publication de toute lettre à l'éditeur à condition que l'identité de l'auteur soit connue (les noms de plume ou pseudonymes ne sont pas acceptés) et qu'elle ne contienne pas de propos diffamatoires. La rédaction se réserve également le droit de limiter la longueur des lettres ou de retourner celles dont la formulation n'est pas claire. Merci d'envoyer vos lettres au plus tard le vendredi avant midi pour une possible parution la semaine suivante à l'adresse la-liberte@la-liberte.mb.ca.

À VOUS *la parole*

*Vous pouvez réagir aux lettres sur **www.la-liberte.mb.ca** ou en écrivant à la rédaction **la-liberte@la-liberte.mb.ca**.*

Le Manitoba est vraiment venu au monde le 15 juillet 1870

Madame la rédactrice,

L'éditorial de la semaine passée signé Bernard Bocquel, « Revisitons la narrative sur le 12 mai 1870 », a le mérite de faire connaître davantage l'histoire de l'Assemblée législative d'Assiniboia. L'existence et le rôle de cette Assemblée ont été documentés dans une étude publiée en 2010, le jour même que le gouvernement du Manitoba dévoilait sa *Politique manitobaine concernant les Métis*. (Voir en ligne : L'Assemblée législative d'Assiniboia)

Si Riel peut être considéré le premier premier ministre du Manitoba, c'est en partie parce qu'il a présidé les séances de cette Assemblée qui a siégé du 9 mars au 24 juin 1870. On y a légiféré sur les questions de l'heure et on y a préparé la création du Manitoba. L'acte historique de l'Assemblée s'est déroulé le 24 juin lorsqu'elle a entendu le rapport de l'abbé Noël Ritchot sur les négociations qu'il venait de compléter à Ottawa : l'Assemblée a consenti à adopter la *Loi sur le Manitoba*.

Aujourd'hui, la Province du Manitoba agit comme si le Manitoba avait été créé le 12 mai, 1870. Or, il s'agit d'une date tout à fait arbitraire, puisque la *Loi sur le Manitoba* adoptée par le Parlement fédéral a tout simplement reçu la sanction royale ce jour-là. Il était prévu que la Loi allait être proclamée le 15 juillet. Les représentants du Manitoba, eux, ne s'étaient pas encore prononcés sur cette Loi.

Dûment élue par la population, l'Assemblée législative d'Assiniboia a étudié le texte de la Loi avant d'y consentir. Et c'est ce consentement accordé par une Assemblée majoritairement métisse qui a fait que le Manitoba n'est pas tout simplement une créature concoctée par John A. Macdonald et le gouvernement fédéral. Il est le fruit du long et laborieux travail des habitants de la Rivière-Rouge qui, mettant de côté toutes leurs différences religieuses, linguistiques et nationales, se sont entendus pour fonder une nouvelle entité politique qui allait permettre au Canada de prendre la forme que l'on connaît aujourd'hui, s'étendant jusqu'à l'océan Pacifique.

La date de fondation de la Province du Manitoba est bel et bien le 15 juillet, lorsque la *Loi sur le Manitoba* a été proclamée. Tout comme la fête du Canada est le 1er juillet. Prétendre que la fête du Manitoba a lieu le 12 mai laisse tomber l'acte essentiel du consentement de l'Assemblée législative des représentants de la population de la Rivière-Rouge. On y perd le rôle essentiel joué par la population métisse, ses représentants et les habitants qui ont librement décidé d'adhérer au pacte confédératif.

L'Union nationale Saint-Joseph du Manitoba prévoit tenir son pique-nique annuel le 22 juin cette année. Nous aurons une pensée pour l'acte historique de l'Assemblée législative d'Assiniboia et ses membres qui ont consenti à faire de ce territoire la première province à se joindre à ce tout nouveau Canada fondé trois ans plus tôt. Nous invitons toute la population de se joindre à nous pour y célébrer l'immense contribution des Métis au pays tout entier.

Vive les Métis!

Paulette Duguay
Présidente
Union nationale métisse
Saint-Joseph du Manitoba
Le 12 mai 2016

Des questions suscitées par les États généraux

Madame la rédactrice,

Les discussions qu'ont suscitées les cafés citoyens et les États généraux m'interpellent. L'analyste politique Michel Lagacé a regretté que peu d'attention ait été accordée à *La Liberté* (et autres médias) ainsi qu'au patrimoine pour assurer l'avenir de la francophonie manitobaine. Or, il est clair que sans ses médias pour rendre compte des évènements et sans la valorisation de son patrimoine, l'avenir de la francophonie manitobaine est menacé.

Comme le Manitoba vient de se doter d'une ministre unilingue anglaise des Sports, de la Francophonie et de quoi encore, on peut douter de son appui à la cause. Qu'à cela ne tienne, voici quelques questions :

1. On connaît les impératifs de l'Histoire qui ont conduit les Canadiens français du Manitoba à se considérer comme des Franco-Manitobains. Récemment, beaucoup d'entre ceux qui le pouvaient ont revendiqué leurs racines métisses, bien que pour plusieurs ces racines représentent seulement une fraction de leur héritage culturel familial. Rappelons que le Festival du Voyageur n'a pas été créé principalement, si je ne m'abuse, pour célébrer l'héritage métis, mais celui des « Canadiens » que furent les Voyageurs, pères de la nation métisse. Devant ce qui semble constituer un effritement de l'héritage canadien-français, vécu parallèlement à une indifférence pour le Québec, que devient le concept même de Canada français dans les provinces anglophones? En est-ce la fin?
2. La francophonie manitobaine affirme son identité « bilingue », que celle-ci soit française-anglaise ou anglaise-française. L'ex-sénatrice Maria Chaput voulait élargir le concept de francophone afin qu'il englobe les francophiles et autres amis des francophones. En insistant sur l'identité essentiellement bilingue des francophones du Manitoba, est-ce que cela ne nuit pas aux demandes pour des services « en français »? Le rapport des cafés citoyens, qui est bilingue – pourquoi bilingue? – laisse entendre qu'on peut être francophone en parlant surtout en anglais. Par ailleurs, il incite les francophones à se parler en français entre eux et à leurs enfants, ce qui indique qu'ils ne le font pas ou pas assez. Cela étant, pourquoi les anglophones réfractaires à l'idée d'avantager les francophones voudront-ils financer des services en français pour des personnes qui, au quotidien, pratiquent peu la langue?
3. L'identité linguistique bilingue des francophones du Manitoba se veut ancrée dans la langue française. Or, à son tour, dans quoi cette langue française manitobaine sera-t-elle ancrée? Nulle part dans les discussions cet aspect n'a-t-il été abordé. Ni par rapport à la francophonie canadienne, ni la québécoise, ni l'européenne. La langue française du Manitoba est-elle appelée à se nourrir d'elle-même, en autarcie?

Bernard Mulaire
Montréal (Québec)
Le 6 mai 2016

COMMENT SURMONTER LES SOUVENIRS D'UN INCENDIE

LUCIEN, LUCIENNE ET RICHARD LOISELLE TÉMOIGNENT

Quand un feu ravive les mémoires

Dans le Nopiming comme au Whiteshell, les propriétaires de chalets commencent à respirer plus facilement. Parmi eux figure la famille Loiselle. Le récent feu au lac Beresford a ramené des souvenirs de l'incendie de 1983 qui avait détruit leur chalet.

Gavin BOUTROY
presse3@la-liberte.mb.ca

En moins de deux semaines, un feu de forêt au lac Beresford a grandi jusqu'à 75 000 hectares, dont 12 421 hectares sont situés au Manitoba. La semaine dernière, 20 pompiers de la Nouvelle-Écosse se sont joints à l'attaque contre le feu au lac Beresford.

Lucien Loiselle et sa femme Lucienne Loiselle étaient au chalet familial sur la rive ouest du lac Beresford lorsque le feu s'est déclaré. Lucien Loiselle raconte ce qu'ils ont vu : « On a aperçu l'incendie l'après-midi, le jeudi 5 mai, à l'est du lac. Le soir on voyait des flammes de l'autre côté du lac. Le lendemain, on a quitté le chalet 10 minutes avant que l'ordre d'évacuation ait été donné. On peut dire qu'on a appris de l'incendie de 1983 ».

En effet, en 1983, un feu de forêt avait ravagé la région autour du lac Beresford. Ce feu avait détruit le chalet des Loiselle, un édifice en rondins de bois datant des années 1930, quand la mine d'or Gunnar était encore en activité.

Lorsque le feu de forêt s'est déclaré en 1983, Lucien et Lucienne Loiselle, ainsi que six autres membres de la famille, ont dû évacuer leur chalet avec 15 minutes de préavis.



photo : Gavin Boutroy

Lucienne et Lucien Loiselle, propriétaires d'un chalet au lac Beresford. Lucienne Loiselle montre une image prise le jeudi 5 mai, lorsque le feu de forêt a commencé.

Lucien Loiselle se rappelle de l'évacuation : « On s'est dit qu'il fallait prendre quelque chose qui a de la valeur familiale. La première chose qu'on a prise, c'est un calendrier scout de 1961 encadré, ouvert au mois d'août 1961. C'est la date de la première fois que mes parents et moi sommes allés au chalet. Quand on est revenu, c'était un tas de ferraille sur un paysage lunaire noir. »

Le fils de Lucien Loiselle, Richard Loiselle, est rassuré par les mises à jour des autorités concernant les chalets du lac Beresford : « Ils sont beaucoup mieux équipés qu'en 1983. Cela dit, un changement rapide dans la direction du vent pourrait pousser le feu à sauter le lac, comme en 1983 ».

Des arrosoirs ont été montés sur les chalets, et 11 hélicoptères et 10 bombardiers à eau (avions-citernes) combattent des feux à travers la province.

Richard Loiselle relate une conversation avec ses frères Michel Loiselle et Robert Loiselle : « On a pensé : "Qu'est-ce qu'on fait s'il brûle une deuxième fois?" On s'est regardé et on s'est dit : "On va rebâtir". »

« Cet endroit est mon havre de paix et de tranquillité, ajoute-il. Ça permet de se retirer de la vie moderne; il n'y a pas de téléphone ni de télévision, juste la radio. »

Suite à la destruction du premier chalet, la famille entière s'est mise à la reconstruction, raconte Richard Loiselle.

« Lorsqu'on a reconstruit le chalet, on a retenu la même disposition à l'intérieur, mais il est facilement 40 % plus grand. Tout le chalet est construit en rondins aplatis sur le haut et le bas, tenus ensemble avec des clous de 12 pouces. Avec un marteau de cinq livres on cherchait le nombre minimum de coups pour enfoncer un clou. On les rentrait en trois coups. »

« Le premier soir où on a dormi dans le chalet il n'y avait aucune division à l'intérieur, et tout le monde s'est mis à ronfler! »

Aujourd'hui, le chalet des Loiselle peut confortablement accueillir 12 personnes. Richard Loiselle précise avec entrain : « Mais le record est de 19 personnes. »

COMMENT SURMONTER LES SOUVENIRS D'UN INCENDIE

VICTOR BEAUDRY A ÉTOFFÉ LA MÉMOIRE DU LIEU

Il était une fois une mine d'or

Lucien Loiselle raconte comment sa famille a obtenu son premier chalet au lac Beresford. Et Lucienne Loiselle donne des détails sur les racines du vieux chalet passé au feu en 1983.


Gavin BOUTROY
presse3@la-liberte.mb.ca

« En 1961 nous étions des chefs scout qui cherchaient du pays où amener les jeunes, se souvient Lucien Loiselle. On a trouvé le lac Beresford. Mon père, Alphonse Loiselle, a acheté une maison en rondins de l'époque de la mine d'or Gunnar, qui a été en marche jusqu'en 1940 environ. »

« En 1966, je suis devenu propriétaire de la cabine, qui faisait 18 par 20 pieds. À l'époque on appelait ça une cabine de chasse ou de pêche. C'était très sauvage dans le coin. »

Et puis un jour, on a appris que mon beau père, Victor Beaudry, avait travaillé à la Gunnar dans les années 1930. Il nous a montré où il y avait une école, un hôtel. Il y avait même un taxi pour assurer des livraisons. C'était un petit village d'une centaine d'habitants. Alors on a vraiment un patrimoine familial intéressant. »

À preuve, ces extraits choisis d'un texte rédigé par Lucienne Loiselle en hommmage à son père Victor Beaudry :

« Il y avait des mines d'or à Beresford et sa sœur [à Victor Beaudry], Rose-Ida Tardiff, tenait le magasin, qui était situé dans le champ devant le chalet des Loiselle. Elle lui avait écrit en lui disant : « Si tu sais travailler, tu peux te faire payer ici. » Son mari menait un taxi entre la Ore Grande, la Central et les autres mines de la région. Une autre sœur, Marguerite, avait une buanderie et demeurait avec Jimmy Middleton, un mineur. Victor fut embauché par la mine pour couper et équarrir des poutres qui servaient à la construction de la mine.

« Il travaillait aussi avec les géologues en drillant les trous dans le roc pour la dynamite. Les résultats peuvent être vus sur la piste Fire of 83*. C'est ainsi que Victor est venu à connaître les alentours comme le dos de sa main.*

« Au courant de l'hiver de 1938, il faisait si froid que rien ne bougeait, même pas les avions. Victor aurait souhaité se rendre à Vassar, au sud du Manitoba, afin de célébrer le 25e anniversaire de mariage de ses parents. Incapable de s'y rendre, il exprima sa peine dans un poème. Ce poème ainsi qu'une photo de lui prise à la mine Ore Grande étaient inconnus de ses enfants, qui les ont trouvés dans ses papiers lors de son décès le 6 septembre 2000.



photo : Gracieuseté Richard Loiselle

Juillet 1984 - Robert Loiselle et Michel Loiselle sont en train de scier des rondins lors de la reconstruction du chalet familial, qui a brûlé en 1983. Leur père, Lucien Loiselle, lance : « Un chalet en rondins, ça se sculpte à la scie à chaîne ».

« En 1959, Lucien Loiselle, son père Alphonse et des scouts sont venus au lac Beresford à la recherche d'un endroit sauvage où emmener les Scouts-Routiers à l'aventure. Alphonse avait remarqué un chalet en rondins et le 14 août 1961 il l'acheta de Mme Bjork pour 300 $. En 1963, Lucien et moi-même y sont venus en tant que nouveaux mariés. Ce vieux chalet original du temps de la mine fut donné un Noël en cadeau à Lucien. C'est à ce temps que Victor est revenu à Beresford et que sa famille apprit qu'il avait travaillé à la mine en 1937-1939. Il connaissait tous les sites et les noms de ceux qui les avaient habités. Au cours des années, il a fasciné ses petits-enfants Michel, Richard et Robert Loiselle ainsi que Philippe et Michelle Beaudry avec ses histoires légendaires. »

LES 103 ANS DE *LA LIBERTÉ*

LE MONTAGNARD DE SAINT-LÉON

Un projet du centenaire resté bien vivant

Depuis son centenaire en 1979, Saint-Léon dispose d'un outil remarquable pour entretenir les liens entre les paroissiens et les gens partis vers d'autres cieux : un mensuel, *Le Montagnard*.

Paulette Martel, la présidente de la publication depuis 2015, a la charge principale de faire vivre *Le Montagnard*. Elle travaille avec Marie Labossière (qui vit maintenant en ville), Linda Grenier et Monique N. Martel. Toute l'équipe est bénévole.

« *Le Montagnard*, c'est tout un défi qui demande beaucoup d'efforts. Il faut toujours penser au contenu. Mais je dois dire aussi que ça m'aide à maintenir mon français. Il y a toujours un mot, quelque chose à vérifier.

« Surtout, notre journal est vraiment voulu. Il permet de garder le contact avec les anciens de Saint-Léon. Certaines personnes tiennent tellement au journal qu'elles payent d'avance pour trois ou quatre ans (12,50 $ par année). Nous publions à 200 copies. Quatre vont aux États-Unis, une en France et nous en expédions dans toutes les provinces, ainsi qu'à Yellowknife.

« Je m'occupe aussi des annonces et de la mise en page. On fait souvent un 32 pages, et beaucoup plus à Noël. Les gens et les entreprises prennent des souhaits de Noël. Pour nos finances, ça nous aide beaucoup. Au fond, les gens ne veulent pas lâcher *Le Montagnard*. On sait bien qu'une fois parti, ça ne revient pas. »

B. B.

20 MAI 1913

Le premier numéro de ***La Liberté*** a été publié le 20 mai 1913. L'hebdomadaire a été fondé par la volonté de Mgr Adélard Langevin, archevêque de Saint-Boniface.

À partir de 1941, sous la direction des Oblats de Marie Immaculée, le journal est devenu ***La Liberté et Le Patriote*** pour desservir les francophones du Manitoba et de la Saskatchewan.

Depuis 1971, le journal, redevenu *La Liberté*, est sous la responsabilité de la société éditrice Presse Ouest Ltée.

LES 103 ANS DE *LA LIBERTÉ*

EN CONVERSATION AVEC DEUX FIDÈLES DE *LA LIBERTÉ* : FLORENCE TALBOT ET PAUL GRENIER

Une relation qui dure depuis toujours

***La Liberté*, nous la faisons pour vous depuis maintenant 103 ans. Nous avons donc bien conscience que parmi vous, il y a ces lectrices et lecteurs qui ont toujours vécu avec *La Liberté*. Comme Florence Talbot, la doyenne de Saint-Léon, et Paul Grenier, qui a l'amour de son village vissé à l'âme.**



photo : Gracieuseté Paulette Martel

Paul Grenier et Florence Talbot partagent un moment de complicité autour de La Liberté, source de bien de sujets de conversation. La photo a été prise par Paulette Martel, dont la vocation communautaire est d'être la principale responsable du Montagnard, le mensuel qui assure les liens entre les paroissiens de Saint-Léon et les anciens du village.

Bernard BOCQUEL
bbocquel@mymts.net

Paul Grenier, c'était le jeune trentenaire qui n'hésitait pas à prendre la route pour se rendre à Saint-Boniface participer aux assemblées annuelles de la Société franco-manitobaine. Nous étions alors dans le bouillonnement de la francophonie des années 1980. Le natif de Saint-Léon a siégé au conseil d'administration de la SFM et à celui de la Société historique de Saint-Boniface « à l'époque où il était question de construire le Centre du patrimoine ».

« *La Liberté* a joué un grand rôle dans mon engagement dans la francophonie. Mon grand-père [Félix Grenier] recevait *Le Devoir*. Mon père a toujours pris *La Liberté*. Dans notre manière de voir les choses, c'est péché si tu ne reçois pas le journal. *La Liberté*, c'est une manière de lire les nouvelles qui nous touchent et en même temps de recevoir une autre perspective sur les nouvelles. »

Paul Grenier est le quatrième enfant de Berthe Labossière et d'Alcide Grenier. « Je suis venu au monde et j'ai grandi sur la ferme. Je suis le bébé de la famille. Je dis toujours que je n'ai pas été gâté. Mais c'est pas vrai. Au contraire. Ma sœur, Lorraine Lesage, a été comme ma deuxième maman. » Par tempérament, ou peut-être juste pour faire ressortir le meilleur de l'esprit villageois, il cultive l'humour et entretient la fibre historique de ce village d'environ 140 âmes, campagne comprise.

« Saint-Léon, c'est la paroisse-mère de La Montagne. Elle date de 1879. Les Grenier sont arrivés en 1903. J'ai gardé des souvenirs heureux de mon école de campagne, l'école Cléophas, où Élise Perreault m'a enseigné pendant trois ans… Et puisqu'on parle de *La Liberté*, il faut que je mentionne l'examen de français de l'Association d'éducation. On attendait nos résultats, qui étaient publiés dans *La Liberté*. Aujourd'hui, j'appelle ma petite école le collège Cléophas! »

Ses talents de communicateur, Paul Grenier les a particulièrement mis au service du développement économique en se joignant, « du commencement en 1996, au CDEM. Le CDEM a joué et joue encore un grand rôle dans la francophonie. C'est pas pour rien que les municipalités bilingues ont monté en population ».

Entre 2009 et 2012, Paul Grenier a occupé la présidence du Conseil économique des municipalités bilingues, dont Louis Allain est le directeur général depuis 2006. « Sous l'égide de sa présidence, des grands pas ont été accomplis au niveau de la représentation politique. Paul, c'est le leadership d'action mis en œuvre. Il a le savoir-faire pour donner une impulsion à des projets, comme l'achat de la voie ferrée de Manitou à Morden, pour donner juste l'exemple du premier projet d'infrastructure du CDEM. Il est une éminence dans le monde économique. »

Puisqu'il parle avec un journaliste de *La Liberté*, Paul Grenier n'hésite pas à souligner que s'il est un fervent lecteur et défenseur du journal, il revendique son droit d'être en désaccord avec un éditorial. « Il y a trois ans, j'ai écrit une lettre à *La Liberté* pour soutenir Shelly Glover [alors députée de Saint-Boniface et ministre du gouvernement Harper]. Mon point, c'est que si tu fais pas partie de l'affaire, tu peux pas faire de commentaire. De toute façon, c'est tout à fait normal de ne pas être toujours d'accord… Et ça me fait penser que j'aime beaucoup lire les analystes à la page 3! »

La politique, ce n'est pas vraiment la tasse de thé de Florence Talbot. Seule dans sa maison à l'ombre de l'église, la doyenne de Saint-Léon a le rire facile. Comme Paul Grenier, elle a aussi une manière bien à elle de créer une complicité avec ses interlocuteurs et son journal. Depuis plusieurs années, à l'heure du renouvellement de son abonnement, elle nous écrit la même petite phrase sympathique, à un chiffre près : « Comme j'ai déjà 96 ans, vu mon âge, je paye seulement pour une année. »

Florence Talbot, née Florence Sabourin, a grandi à Saint-Jean-Baptiste jusqu'à son mariage en 1944 avec Gérard Talbot. « J'ai rencontré Gérard par une cousine à Saint-Jean. Une de mes sœurs se mariait. Avant de m'en venir à Saint-Léon, je ne savais pas qu'il y avait un village de même! Dans le temps, c'était bien loin, Saint-Léon. Surtout quand il pleuvait. Les chemins n'étaient pas bons. J'ai vu Gérard neuf fois avant de le marier. Il voulait se marier avant l'hiver. J'avais 24 ans. Je ne voulais pas rester vieille fille.

« Je n'ai jamais regretté. Ma mère [Élisabeth Beaudette] m'avait dit : *C'est un bon garçon. Quand il regarde, il regarde dans les yeux*. Avec mon père [Ulric Sabourin], ça parlait de la ferme. Mon père m'a dit : *Il aime les animaux, il aime la ferme*. Leur idée de Gérard m'a encouragée. La vraie amour est venue après notre mariage. C'était un vrai *gentleman*. On a eu sept enfants. Cinq gars et deux filles, qui sont nées toutes les deux le 15 juin à 10 ans de différence. D'abord j'ai eu Lilianne. J'étais enceinte d'elle quand CKSB est arrivé. C'était en 1946. Ensuite il y a eu Roland, Lionel, Yves, François, Ghislaine et Jean-Guy. Ils m'ont tous appelée pour la Fête des Mères. J'ai aussi plus que 25 petits-enfants, mais je suis toute mélangée dans les noms! »

Et *La Liberté*? « Chez nous quand j'étais fille, on recevait *La Presse* de Montréal, une fois par semaine. Il y avait des romans. On avait aussi *La Liberté*, pour avoir des nouvelles des autres paroisses. *La Liberté*, c'est une vieille habitude. » Compte-t-elle la recevoir encore longtemps chez elle? « Tant que je serai en vie, je vais m'abonner. Et tant que je peux garder ma tête, je vais rester chez moi. Mais j'oublie vite. Mes enfants vont décider pour moi. J'ai très confiance dans mes enfants. »

Florence Talbot a-t-elle envie de devenir centenaire, comme *La Liberté*? « Je dirais oui, mais je ne sais pas… Ce que je sais, c'est que j'aime Saint-Léon. C'est petit. On se connaît tous, pas comme en ville. Ça aide à vivre. Ici, il n'y a pas de sentiment de solitude. »

Faut-il même préciser que la conversation s'est terminée sur le charmant petit rire de Florence Talbot, l'une de nos plus anciennes abonnées, qui prend la vie avec *La Liberté* une année à la fois…



Le **DIRECTORAT DE L'ACTIVITÉ SPORTIVE (DAS)** est une association à but non lucratif basée à Winnipeg qui a pour mission de contribuer à l'épanouissement de la communauté franco-manitobaine par l'entremise de l'activité physique. L'association est à la recherche d'une personne pour combler le poste permanent à temps plein de :

DIRECTEUR GÉNÉRAL – DIRECTRICE GÉNÉRALE

La direction assume la responsabilité de l'ensemble des activités de l'association, ce qui comprend la gestion de l'organisation, la coordination d'une programmation d'activités physiques en français, la recherche de financement, le développement de partenariats et toutes autres tâches déterminées par le Conseil d'administration. Consultez la description complète du poste offert sur le site **www.directorat.mb.ca**

Pour postuler, envoyez votre CV par courriel à **das@directorat.mb.ca** avant le **29 mai 2016.**

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE FACE AU PROJET DE LOI SUR L'AIDE À MOURIR

Divergences entre éthiciens

Le projet de loi C-14 du gouvernement Trudeau sur l'aide médicale à mourir et l'euthanasie a été adopté le 4 mai en deuxième lecture. Avant de recevoir la sanction royale, prévue pour le 6 juin, le projet de loi sera étudié article par article par le comité parlementaire de la justice et des droits de la personne. Les éthiciens Arthur Schafer et James Read offrent leurs perspectives sur ce projet de loi controversé.

Propos traduits par Bernard BOCQUEL

bbocquel@mymts.net

LA PERSPECTIVE D'ARTHUR SCHAFER

Si vous souffrez intolérablement d'une maladie sérieuse et incurable, vous avez le droit de choisir l'option de fin de vie que vous estimez la meilleure. Dans l'arrêt Carter, la Cour suprême du Canada a déclaré que l'aide médicale à mourir n'est pas un simple droit moral, mais bien un droit constitutionnel fondamental.

Certains y voient un changement à la fois radical et inquiétant de la présente éthique médicale. Ce n'est ni l'un, ni l'autre.

Depuis des décennies, les patients disposent du droit légal de refuser ou de renoncer à une aide thérapeutique. Être « débranché » est une demande fréquemment faite par un patient. Et pourtant, les cas d'abus sont essentiellement inexistants. Il n'y a pas eu de dérive, de « pente glissante ». Les Canadiens vulnérables – les pauvres, les handicapés, les minorités raciales- n'ont pas été tués par des parents cupides.

La Cour suprême a pris en compte des preuves empiriques provenant de pays et d'États qui ont déjà légalisé l'aide médicale à mourir. Les juges ont conclu qu'avec les balises adéquates, les personnes vulnérables peuvent être protégées, tout en permettant à des individus sains d'esprit de disposer de la liberté de faire leur propre choix de fin de vie.

Malheureusement, le projet de loi C-14 du gouvernement fédéral libéral place des limites tellement restrictives sur le droit à mourir que de nombreux Canadiens qui devraient être éligibles feront face à un refus.

Deux simples exemples. Le projet de loi semble nier l'accès au droit à mourir à des patients qui souffrent intolérablement, mais dont la mort n'est pas imminente. Ce qui exclurait bien des valeureux Canadiens qui se sont battus pour le droit à mourir, dont Sue Rodriguez, Kay Carter et la Winnipégoise Susan Griffiths. Aussi, le projet de loi ne permet pas à des personnes souffrant d'une maladie dégénérative, qui leur enlèvera à un certain stade la capacité de décider, de donner à l'avance des directives.

Il est à espérer que le Parlement protègera mieux le droit des Canadiens de faire leur propre choix. Sinon sûrement, pour des années encore, nous ferons face à des cas de cour supplémentaires.


photo : Gracieuseté Arthur Schafer

Arthur Schafer est le directeur du Centre pour l'éthique professionnelle et appliquée de l'Université du Manitoba.

En plus d'être professeur au département de philosophie de l'Université du Manitoba, Arthur Schafer est un consultant en éthique pour le département de pédiatrie et de soins de santé de l'enfance du Centre des sciences de la santé de Winnipeg.

Il a également été le directeur de la section bioéthique de la faculté de médecine de l'Université du Manitoba.

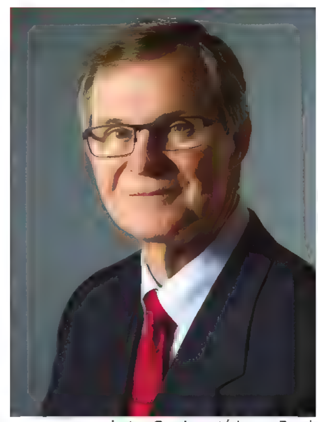
« Il est à espérer que le Parlement protègera mieux le droit des Canadiens de faire leur propre choix. »

- Arthur Schafer

James Read est le directeur général du Centre de l'éthique de l'Armée du Salut et l'analyste sénior de la Commission internationale sur la justice sociale de l'Armée du Salut.

Il est professeur de philosophie au Booth University College depuis la mise sur pied, en 1982, de cette institution winnipégoise.

Il a enseigné la philosophie et l'éthique à l'Université du Tennessee de l'Est et à l'Université Miami de l'Ohio.


photo : Gracieuseté James Read

LA PERSPECTIVE DE JAMES READ

Pour la première fois au Canada, il est maintenant légal pour les médecins de mettre fin à dessein à la vie d'un patient qui le demande. Si le projet de loi C-14 est adopté dans sa version actuelle, il sera bientôt légal pour des infirmières, des pharmaciens et certains autres encore de le faire.

Il est difficile de surestimer la profondeur de ce changement. C'est de fait le point sur lequel ceux qui appuient le projet de loi et ceux qui s'y opposent sont en accord : permettre l'aide médicale à mourir et l'euthanasie volontaire constitue au Canada un changement monumental.

Évidemment, le fait que la loi l'autorise ne signifie pas que cela soit bien. Le droit et l'éthique sont liés, mais ils sont néanmoins autres. Dans une société pluraliste comme la nôtre – où certains pensent qu'appuyer des choix personnels est plus important que de protéger la sainteté de la vie, et d'ailleurs certains ne croient pas du tout à la sainteté de la vie – je dois m'attendre à ce que des lois divergent de ce que je crois juste.

Cela rend d'autant plus important pour nous de protéger et de respecter les différences de conscience. Je crois que la dignité humaine est inhérente et universelle; que la dignité n'est pas perdue quand quelqu'un est malade, handicapé ou mourant; que la vie humaine est sacrée. Les médecins et les infirmières, les hospices et les hôpitaux qui pensent comme moi ne devraient pas être forcés de compromettre leurs convictions. Des jeunes gens ne devraient être dissuadés de poursuivre une vocation dans le domaine de la santé parce qu'eux aussi croient qu'ils ne devraient jamais devoir intentionnellement mettre un terme à la vie de leurs patients.

Les professionnels de la santé doivent être conscients de ce qu'ils font. Ils ne doivent pas se penser comme on leur dit de penser d'eux-mêmes, c'est-à-dire comme de simples dispensateurs de biens et de services. Nous sommes tous partie prenante de cette question. Il faut savoir qu'en cantonnant la conscience (et l'affirmation de l'importance de la vie de chaque personne) au préambule du projet de loi C-14 plutôt qu'en incluant la conscience dans la loi comme telle, le législateur banalise une des choses essentielles dont il devrait pourtant assurer l'élévation.

« Le fait que la loi l'autorise ne signifie pas que cela soit bien. »

- James Read

HUIT ANS POUR NÉGOCIER UN BAIL AVEC LA VILLE DE WINNIPEG

La Maison doit se faire une raison

Depuis 2008, la Maison des artistes visuels francophones de cherche à renégocier son bail de locataire dans l'ancien hôtel de ville de Saint-Boniface, qui appartient à la Ville de Winnipeg. La semaine dernière, la saga bureaucratique s'est terminée, mais juste du point de vue du conseil municipal.

Gavin BOUTROY
presse3@la-liberte.mb.ca

À la veille de sa démission, le directeur de la Maison des artistes, Eric Plamondon, a témoigné devant le Comité municipal de la propriété et du développement, du patrimoine et du développement le 10 mai, afin de plaider pour un bail qui prenne en compte les investissements et la contribution communautaire de la Maison des artistes.

La Maison des artistes est sans bail depuis 2008 pour ses locaux situés dans l'ancien hôtel de ville de Saint-Boniface, qu'elle occupe depuis l'An 2000. Ainsi la Maison des artistes est désignée comme locataire après terme. Elle paie 15 000 $ par année en loyer, conformément au bail original. La Ville de Winnipeg a maintenant proposé un nouveau bail à la Maison des artistes.

Eric Plamondon en explique les conditions : « Notre bail de base est toujours fixé à 1 $ par an, mais il y a des frais de services obligatoires, qui représentent dorénavant 24 000 $ par année. Ce qu'ils ont changé dans le bail, c'est que les taxes municipales sont transférées au locataire ainsi que tous les frais d'administration. Ce sont donc plein de nouveaux frais qui s'ajoutent. Au minimum, ça représente une augmentation de 53 % de nos frais de services. »

Lors de la réunion du comité municipal, la discussion a porté sur l'argent que les locaux actuels de la Maison des artistes pourraient générer au prix du marché. Si la Maison des artistes payait le prix du marché, cela ajouterait 17 000 $ à 23 000 $ au bail de 24 000 $ que la Ville propose à l'organisation.

Même si le prix du marché des locaux a été au centre de la discussion, les conseillers municipaux ont maintenu que la propriété n'est pas une propriété génératrice de revenus pour la Ville.

Eric Plamondon ne partage pas ce point de vue. Il soutient que la Maison des artistes a investi 60 000 $ dans la rénovation de locaux qui appartiennent à la Ville.

John Orlikow, conseiller municipal pour River Heights et Fort Garry, s'est exaspéré lors de la réunion du comité et s'est exclamé : « Quelqu'un *doit* signer un bail! »

Le directeur de la Maison des artistes remet en doute l'avenir de l'organisme dans les locaux de l'ancien hôtel de ville : « On ne va pas quitter dans les deux prochaines années, car on doit protéger les investissements qu'on a déjà effectués. Ce serait injuste pour nos bailleurs de fonds de ne pas rester. Mais de là à dire qu'on a un autre 16 ans ici, ça, je ne sais pas. »


photo : Gavin Boutroy
Eric Plamondon a témoigné devant un comité municipal dans le but de renégocier le bail de la Maison des artistes. Il explique son point de vue : « La Ville en tant que propriétaire devrait reconnaître qu'on est en train de faire des améliorations à leur bâtiment à nos frais. On est en train de redonner de la valeur à leur propriété sur le plan communautaire, et aussi financier. »

La Maison des artistes cherche une direction

Eric Plamondon, le directeur de la Maison des artistes, va quitter son poste qu'il occupe depuis l'été 2013. Son départ effectif devrait se situer vers la fin juin, suite à une transition planifiée entre la nouvelle et l'ancienne direction. Il souhaite se livrer à ses propres projets artistiques.

« La façon dont je le vois, c'est que ce ne sont pas des postes où on devrait être en place 10 ans, 15 ans, 20 ans. Mes intentions étaient claires en entrant en fonction que ça serait pour un mandat de trois à cinq ans. Avec mes accomplissements depuis trois ans, je n'ai pas à regretter d'avoir mis un terme à mon mandat.

« Le plus grand succès est définitivement le réengagement avec la communauté. Au niveau des réalisations logistiques, on est rentré dans l'histoire du Manitoba en obtenant, pour la première fois pour une galerie d'art, un permis comme centre de divertissement, ce qui permet de servir de l'alcool, entre autres. En soi, c'est une victoire, mais l'objectif est d'être plus ouvert aux besoins et aux désirs de la communauté. »

Nuit de Art, la collecte de fonds annuelle pour la Maison des artistes, a été lancée par Eric Plamondon. Sa plus grande insatisfaction est de ne pas avoir réussi à négocier un nouveau bail. Quant à sa succession, qui n'est pas encore choisie, Eric Plamondon s'affiche plein d'optimisme.

« Un centre d'artistes doit se permettre de ne pas rester avec des formules fixes. J'ai hâte de découvrir ce que la nouvelle direction va apporter de différent. Un centre d'artistes doit se permettre de se réinventer. »

CULTUREL

LE PREMIER ROMAN DE JEAN BOISJOLI

Quand Jean devient Bernard

Originaire de Saint-Boniface, l'auteur Jean Boisjoli a dû revenir sur les lieux de son enfance pour son premier roman, *La mesure du temps*. Son double pouvait prendre corps. (1)

Manella VILA NOVA
Collaboration spéciale

L'histoire lui est venue il y a cinq ou six ans, alors qu'il revenait d'une séance de yoga. « J'ai vu l'église Saint-François d'Assise, à Ottawa, et je me suis senti comme un pèlerin qui ne pouvait pas résister à l'appel spirituel. » Il s'est alors assis sur les marches de l'église, a fermé les yeux et s'est senti transporté par le son des cloches. « J'ai revu les cloches de la Cathédrale de Saint-Boniface, qui a brûlé en 1968. »

Quand il a rouvert les yeux, il a vu devant lui un homme d'une soixantaine d'années et une femme d'environ 40 ans qui marchaient main dans la main. « Je me suis demandé qui ils étaient, ce qui les unissaient. Étaient-ce un père et sa fille? Des amis? Des amants? » À ce moment-là, les personnages de *La mesure du temps*, Bernard et Marjolaine, étaient nés.

Lui qui écrit depuis sa jeunesse décide alors de raconter l'histoire d'un homme qui se replonge dans son passé. « Il arrive en fin de vie, et se pose des questions sur son identité dans le roman. C'est une question contemporaine que se posent toutes les minorités. »

Jean Boisjoli est revenu à Winnipeg il y a deux ans pour ses recherches, afin de rendre l'ambiance de Saint-Boniface aussi réaliste que possible. « J'ai passé un mois dans un chalet à plage Albert, et un mois à Saint-Boniface. Je me suis assis au Café Postal, je suis rentré dans la poste, j'ai marché devant la Cathédrale, j'ai arpenté les rues d'Osborne Village et de l'Exchange District. Winnipeg, il faut y être allé! »

Les moments évoqués dans le livre sont donc profondément ancrés dans la province du Manitoba. Bernard réside dans une auberge du Vieux Saint-Boniface. Il se promène dans la rue Des Meurons, le long de l'avenue de la Cathédrale ou encore sur le boulevard Provencher. Il revisite la rue Deschambault, dans laquelle il a grandi. Il traverse les couloirs du Collège des jésuites, puis se rend dans le chalet familial à la plage Albert où il admire le lac Winnipeg. Pour Jean Boisjoli, « il y a une nécessité de ne pas oublier sa terre d'enfance. »

Les similitudes entre la vie de Bernard et la vie de Jean Boisjoli sont nombreuses. Ils ont tous les deux grandi dans la rue Deschambault, ont tous les deux passé du temps à la plage Albert dans leur jeunesse, ont tous deux quitté Saint-Boniface à l'âge de 18 ans. On ne peut s'empêcher de se demander si Bernard est Jean. « Quand j'étais assis sur les marches de l'église à Ottawa, il y a eu comme une osmose qui s'est créée avec Bernard. Bernard est devenu Jean, et Jean est devenu Bernard. »

Cette osmose se ressent au cours de l'entrevue, où les réponses de Jean Boisjoli se mêlent à celles de son personnage. « Si on regarde à travers l'œil de Bernard, ce sont les lieux qui font qu'on retrouve les choses. À Saint-Boniface, Bernard retrouve le même air bucolique, mais un lieu plus ouvert. »



photos : Gracieuseté Jean Boisjoli

Jean Boisjoli (à droite) avec son père André (au centre) et son frère Louis (à gauche) dans la cour arrière du domicile familial rue Deschambault en 1968. En médaillon : un égoportrait de Jean Boisjoli à Montréal.

Ce voyage introspectif et rétrospectif, qui est « un exercice en profondeur dans l'esprit de Bernard », a permis à Jean Boisjoli de réfléchir sur la quête d'appartenance. « Je devais jeter un regard de complaisance sur le passé et sur l'avenir. La quête de l'appartenance est inépuisable et inéluctable. »

L'idée du temps est également très présente dans ce récit, tout d'abord avec le titre. « Ce n'était pas le titre original, il a été suggéré par l'éditeur, et il avait raison, comme souvent. » Le temps qui passe, le temps qu'il reste, mais aussi la valeur et la qualité des moments passés. « On a la mesure du temps au sens strict, mais la mesure du temps, c'est aussi pouvoir évaluer quelque chose. Le lecteur est intelligent. Il peut décider comment on évalue le temps passé et futur. »

Jean Boisjoli espère pouvoir revenir dans son quartier natal prochainement. « On est en discussion pour venir parler du livre à Saint-Boniface. Il y a la volonté de rencontrer le public de Saint-Boniface, donc ça devrait se faire d'ici à l'automne. »

(1) Le roman *La mesure du temps* a été publié au Éditions Prise de Parole en 2016.

Sudoku

PROBLÈME N° 505

1	3		4				5	
	6	9			3	8		
	8	4						
6	5	1	2		9	4		3
9								
7			6		5		8	1
8	9	2	3		7	1	6	
		5	8		6	7		
							9	

RÉPONSE DU N° 504

7	9	2	8	4	5	3	1	6
8	4	6	1	2	3	7	9	5
5	1	3	9	7	6	2	4	8
2	5	4	3	9	7	6	8	1
6	8	9	5	1	2	4	3	7
3	7	1	6	8	4	5	2	9
9	3	7	2	6	1	8	5	4
4	2	8	7	5	9	1	6	3
1	6	5	4	3	8	9	7	2

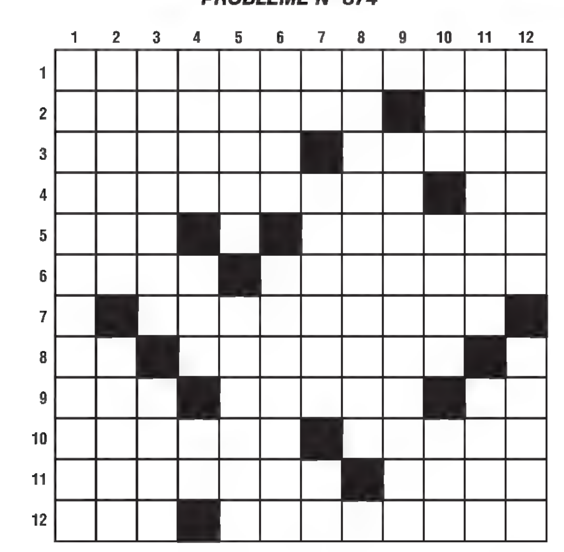
RÈGLES DU JEU :

Vous devez remplir toutes les cases vides en plaçant les chiffres de 1 à 9 qu'une seule fois par ligne, une seule fois par colonne et une seule fois par boîte de 9 cases.

Chaque boîte de 9 cases est marquée d'un trait plus foncé. Vous avez déjà quelques chiffres par boîte pour vous aider. Ne pas oublier : **vous ne devez jamais répéter plus d'une fois les chiffres de 1 à 9 dans la même ligne, la même colonne et la même boîte de 9 cases.**

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 874



HORIZONTALEMENT

1- Membre d'une réunion de personnes qui délibèrent sur des recherches en différents domaines.
2- Œuvre théâtrale de caractère léger. – Rejoint le Rhône.
3- Algue rouge. – Rivière de la Russie, affluent de la Vistule (appellation russe).
4- Faire entendre des petits crépitements. – Souri.
5- Chef éthiopien. – Jeu de mots.
6- Émirat de l'Arabie. – Aspireras.
7- Séparation du liquide d'un gel (pl.).
8- Patrie d'Abraham. – Prénom féminin.
9- Qui manifeste une grande fatigue physique. – As de trèfle. – Divinité grecque.
10- Obstacle dangereux. – Machine destinée à un usage particulier.
11- Renfermas, contins. – Parfum.
12- Résine malodorante. – Coquin.

VERTICALEMENT

1- Félicitera chaleureusement à l'occasion d'un évènement heureux.
2- Produisis un effet. – Qui ont de la classe.
3- Déesse grecque de la vengeance. – Porte un objet à la bouche et y exerce une succion.
4- Largement marqué. – Whisky canadien. – Doublée.
5- Joint, réunit. – Se dit d'une jeune fille en âge de se marier.
6- Commune du Morbihan. – Terres à seigle.
7- Se suivent. – Grands monastères orthodoxes. – Serge Pilon.
8- Atteinte du vieillissement naturel de l'organisme.
9- Se dit d'une source qui donne une eau jaillissante.
10- Poisson comestible. – Engrais azoté. – Mot engendrant un effet comique.
11- Donnas aux terres un troisième labour. – Danseuse.
12- Petites pellicules de peau qui se détachent près des ongles. – Couvre d'une tapisserie (qu'il).

RÉPONSES DU N° 873



	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	Q	U	A	T	R	E	Q	U	A	T	R	E
2	U	R	B	A	I	N	■	P	I	R	O	N
3	A	A	■	S	P	U	M	O	S	I	T	E
4	T	E	R	■	E	M	I	L	E	■	E	R
5	R	U	E	R	■	E	C	U	M	E	■	V
6	E	S	C	A	R	R	E	■	E	N	T	E
7	Q	■	E	C	H	E	L	O	N	N	A	S
8	U	S	N	E	E	■	L	I	T	E	R	■
9	A	T	T	E	N	T	E	S	■	M	O	L
10	R	E	E	■	A	R	S	E	N	I	T	E
11	T	A	■	A	N	I	■	L	I	E	E	S
12	S	K	A	I	■	C	H	A	S	S	E	E

COLLES ET BRICOLES AVEC EDDY



Chronique de langue du Service de perfectionnement linguistique de l'Université de Saint-Boniface par Danielle Séguin-Tétreault

Chaque semaine, suivez les aventures d'Eddy Moidon, et amusez-vous en même temps à mettre vos connaissances du français oral et écrit à l'épreuve.



DANIELLE Séguin-Tétreault

Salut, c'est moi, Eddy Moidon. Cette semaine, alors que je préparais un devis à la demande de M. Desmarteaux, il a fallu que j'aille vérifier le genre du mot « asphalte ». On dit « une asphalte » ou « un asphalte »? J'ai constaté que le mot est masculin, mais cela m'a amené à réfléchir à cette difficulté de la langue française que représente le genre des noms. Qu'est-ce qui est masculin et qu'est-ce qui est féminin? On en perd son latin! Je vous propose un petit exercice cette semaine. Lisez l'extrait de conversation entre ma mère et ma tante Phanaïse alors qu'elles jouaient aux cartes et choisissez les mots en gras qui traduisent le « bon » genre des noms. Le corrigé se trouve à la page 23. Amusez-vous!

Voici donc cette conversation :

- Dis donc, Édith, savais-tu que Jeannette a dû se faire amputer **une un** orteil à cause de **sa son** diabète! Elle qui venait tout juste de se faire opérer pour **une un** ulcère! Pique.

- Pauvre elle! Il y a Lucille qui vient de découvrir des **grosses gros** termites dans son balcon. Je coupe.

- Vraiment? Si j'étais elle, je reconstruirais avec **de la du** fibre de verre. Ah non! Mon as! Je ne voulais pas **la le** jeter! J'ai cinq levées.

- Mon Dieu! As-tu vu l'heure? On a joué aux cartes **toute tout** l'après-midi! Il faut que j'y aille, il y **une un** autobus qui passe dans quinze minutes.

- Non, non, je te garde à souper. J'ai de **beaux belles** pétoncles. Je les prépare avec **un nouvel une nouvelle** aromate, le cumin. En plus, j'ai un une pudding au chocolat.

- Merci, tu viens de m'offrir **un une** échappatoire à la préparation d'un souper!

Voilà, c'est tout, bonne semaine. N'oubliez pas : en français, il vaut mieux avoir bon genre avec le bon genre!

Eddy Moidon

TRÉSOR NAMWIRA, OU LA FORCE D'ÊTRE DIFFÉRENT

« Je veux être un rappeur rassembleur »

Trésor Namwira porte fièrement un chandail des Jets de Winnipeg. Le chanteur-compositeur d'origine congolaise, qui a sorti un deuxième album, mélangeant cette fois le rap, la musique du monde et le gospel, tient à concilier ses propres racines avec celles de l'endroit où il se trouve.

Ruby Irene **PRATKA**

« Dans ma famille, nous sommes des migrateurs », raconte Trésor Namwira, dont les trois sœurs et le cousin sont également musiciens sur la scène winnipégoise. « Je suis originaire de Bukavu, dans l'Est du Congo, et nous avons eu la chance de vivre pendant un temps à Kinshasa, la capitale, qui est très grande et diversifiée. J'ai toujours vécu le multiculturalisme, même à l'intérieur de notre maison. Mes deux parents ne viennent pas de la même région et n'ont pas la même langue maternelle. »

Malgré les différences de langue, les parents des Namwira partagent un amour pour la musique. Trésor, Emmanuella, Émilienne et Anne-Marie ont grandi dans une maison où, malgré la pauvreté occasionnelle, les sons de la chanson française et de gospel ont résonné de toutes parts. Les trois sœurs Namwira sont aussi devenues une présence reconnue sur le circuit des festivals avec leur blues et gospel puissant. Les quatre Namwira sont passés en finale de l'émission *Un air de famille* de Radio-Canada Télé l'année dernière, et les trois filles Namwira chantent sur quatre des onze chansons de son album récent.

Trésor Namwira, ou Trésor Ezoman comme on l'appelle sur scène, précise ses influences : « J'ai grandi en écoutant Moustaki, Brel et Brassens parce que mon père les aimait. Puis quand j'étais ado, j'ai découvert les rappeurs engagés français. La façon dont ils écrivaient leurs textes me touchait. Je veux être un rappeur rassembleur, qui partage la musique des cultures différentes. Je me vois comme un pont entre ma culture et la culture canadienne. Je veux pouvoir créer une sorte d'unité dans la diversité. »

L'artiste est arrivé à Winnipeg avec sa famille en 2011. Son premier geste comme musicien professionnel a été de rendre hommage à sa ville d'adoption. Son rap *Winnipeg City* est devenu un hit local lors de sa sortie en 2013. « Au Congo, mes sœurs et moi, on chantait, mais on n'avait pas l'occasion de faire valoir notre talent. On est arrivé ici et on s'est dit : *Pourquoi pas?* Ici, on a retrouvé la joie de vivre. On a découvert ce que c'était, vivre dans un pays en harmonie. J'ai écrit *Winnipeg City* en hommage à cette ville qui nous a donné cette chance. »


photo : Ruby Irene Pratka

Trésor Namwira, connu sur scène comme Trésor Ezoman, a sorti un nouvel album où il mélange rap, gospel, chansons originales et grandes ambitions.

Trésor Namwira a déjà trouvé sa place dans le foisonnement culturel de Winnipeg. « Je n'ai pas eu de problèmes au niveau de l'intégration culturelle. Il y a des différences, bien sûr. Par exemple, chez nous les rues sont pleines de gens qui voudraient travailler, mais qui ne peuvent pas trouver du travail. Ici, les gens travaillent tout le temps. Aussi, en vivant avec tant de personnes blanches, tu deviens plus conscient d'être noir. Tu vois que tu n'es pas semblable. Mais c'est une force d'être différent. Il faut être fier de sa différence, fier de ce qu'on est, et je suis fier d'être un Franco-Manitobain d'origine congolaise. »

Son deuxième album, *Messages codés*, est sorti en février. « J'ai beaucoup rappé dans mon premier album. Cette fois je suis allé chercher quelque chose de plus mélodique. Pour ça, j'ai travaillé avec mes sœurs sur plusieurs des chansons. J'ai aussi travaillé avec des vedettes locales, comme Ariane Jean et Alpha Toshineza. J'ai également voulu montrer mon côté religieux, parce qu'ici j'ai l'impression que les gens sont gênés d'exprimer leurs croyances religieuses. Mais je crois sincèrement que tout ce que je fais, c'est grâce à Dieu. »

Messages codés est aussi un album avec une mission. Trésor Namwira rêve d'initier des jeunes de Winnipeg à l'industrie de la musique, de faire construire un centre culturel et, surtout, d'éduquer des jeunes au Congo.

« Mon pays est pauvre. Il y avait des moments où mes sœurs et moi ne pouvions pas payer nos études. Nous étions chassés de l'école jusqu'à ce qu'on pouvait payer. Il faut étudier pour avoir un meilleur avenir. Quand les enfants ne peuvent pas payer, ils n'ont pas d'option. Avec l'argent de mon premier album et une autre subvention, nous avons ouvert une école dans la région natale de ma mère, dans l'Est du Congo. Nous avons aussi acheté des moulins à farine, où les gens de la place peuvent venir faire moudre leur grain. Les profits du moulin paient les dépenses de l'école. Il y a 65 élèves qui y étudient. Je veux redonner à mon pays. Pour aider les autres à s'en sortir, il faut s'en être déjà sorti soi-même. Je ne suis plus là-bas, mais je n'ai jamais oublié qui je suis. »

PUBLI-REPORTAGE



DANS NOS ÉCOLES

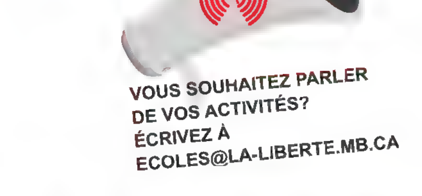
Chaque semaine, *Dans nos écoles* couvre ce qui s'est passé dans des écoles de la DSFM et annonce des évènements à venir. Dans la nouvelle formule, les élèves livrent leurs commentaires sur des sujets variés. Les bons coups de nos élèves ont aussi leur plateforme. **Restez informés, Suivez *Dans nos écoles*!**



CITATION DE LA SEMAINE

Victor Atoyebi, 3e année, École communautaire La Voie du Nord

« J'ai eu beaucoup de plaisir à me pratiquer à courir à l'école. On a appris comment poser ses pieds pour bien courir pendant la compétition. Je voulais que notre école gagne plein de médailles, donc je suis content d'avoir aidé! »



VOUS SOUHAITEZ PARLER DE VOS ACTIVITÉS? ÉCRIVEZ À ECOLES@LA-LIBERTE.MB.CA

RÉGION NORD

Un record pour La Voie du Nord

Quelque 34 élèves de l'École communautaire La Voie du Nord (ECVN) ont participé, le 29 avril dernier, au tournoi annuel d'athlétisme des Chevaliers de Colomb contre sept autres écoles de Thompson. Avec un total de 11 médailles gagnées, l'ECVN, qui présentait des athlètes dans presque toutes les disciplines, a battu son record de succès à ce rendez-vous annuel.

L'élève de 5e année Parker Long a pour sa part participé aux relais féminin et mixte, au 200 mètres et à l'épreuve de saut en hauteur. Elle a obtenu des médailles dans toutes ses épreuves de course.

« Je cours souvent et là, j'ai couru encore plus que d'habitude après l'école pour bien me préparer, explique-t-elle. J'aime ces tournois. C'est le *fun.* »

Victor Atoyebi, en 3e année, partage sa passion pour la course. Pour son premier tournoi, il a lui-même pris le départ des relais mixte et masculin où il a deux fois obtenu l'argent, et du 50 mètres où il n'a pas atteint le podium.

« J'ai eu beaucoup de plaisir à me pratiquer à courir à l'école, confie-t-il. On a appris comment poser ses pieds pour bien courir pendant la compétition. Je voulais que notre école gagne plein de médailles, donc je suis content d'avoir aidé! »

Avant cela, Il avait gagné la médaille d'argent au saut en hauteur. « Cette médaille m'a inspiré pour courir plus vite et c'est là que j'ai gagné mes deux médailles aux relais », précise-t-il.

L'élève de 4e année Jade Brooks s'est également distinguée au saut en hauteur. Si elle a manqué de justesse le podium en arrivant quatrième, elle a tout de même battu son propre record en sautant 75 cm.

« J'avais choisi le saut en hauteur, car quand ma mère était petite, elle pouvait sauter un mètre, révèle-t-elle. J'aime le saut en hauteur, et j'aime retrouver mes amis des autres écoles pour en faire à ce tournoi. » Elle a aussi couru le 50 mètre et les relais mixte et féminin.

Enfin, l'élève de 3e année Rylee Lewis s'est « vraiment amusé » à sa première compétition d'athlétisme et il voudrait déjà « refaire l'an prochain ». Il a couru les 50 et 100 mètres, ainsi que les relais mixte et masculin. Il repart avec une médaille de bronze au relais mixte.



photos : Gracieuseté École communautaire La Voie du Nord

Les épreuves de relais, féminin, masculin et mixte, ont permis à l'École communautaire La Voie de Nord de remporter plusieurs de ses 11 médailles.



À NOTER

ACTIVITÉS SCOLAIRES

16 au 18 mai,
Camp de construction identitaire, Camp Cedarwood, École/Collège Gabrielle-Roy et École Christine-Lespérance

19 et 20 mai, Rencontre JMCA (Nord) à l'école communautaire Saint-Georges

30 et 31 mai et 1er juin,
Camp 4 x 4, Circle Square Ranch, écoles Christine-Lespérance et Lacerte

2 et 3 juin,
Camp Fusion (Ouest), Circle Square Ranch, écoles Jours de Plaine, La Source, Notre-Dame, Saint-Lazare, Aurèle-Lemoine, Gilbert-Rosset et Centre scolaire Léo-Rémillard.

COMMISSION SCOLAIRE

Réunion de la Commission scolaire franco-manitobaine, le mercredi 25 mai à 19 h, au bureau divisionnaire, Lorette.

CONGÉS

23 mai,
Fête de la Reine, congé

30 juin,
fin des classes

Avis aux parents de la DSFM
Afin d'être avisé des annulations de transport scolaire, des fermetures d'école ou des retards d'autobus, pour cause de situations d'urgence ou d'intempéries, abonnez-vous à **Twitter (#DSFM_ALERT)**

PUBLI-REPORTAGE



VOUS SOUHAITEZ SOUMETTRE UN SUJET DE DISCUSSION? ÉCRIVEZ À ECOLES@LA-LIBERTE.MB.CA



UN MODÈLE POUR LA FAMILLE

Du 9 au 15 mai dernier, on célébrait la Semaine des familles au Canada français. Qu'elle soit de petite ou de grande taille, sérieuse ou loufoque, absente ou présente, la famille marque toujours l'histoire d'une personne. Mais attention, on n'a pas tous des atomes crochus avec tous les membres de notre famille sans exception!



Quelle est la personne que les élèves de la Division scolaire franco-manitobaine admirent le plus dans leur famille, et pourquoi?



Alexis Cyr, 6e année, École communautaire Saint-Georges

« C'est ma mère que j'admire le plus parce que quand elle va au travail, parfois je vais avec elle et je l'aide, et elle est toujours très gentille avec les gens. Elle travaille dans les soins à domicile. »



Félix St-Pierre, 3e année, École La Source

« J'aimerais être comme mon oncle Marc parce qu'il est drôle et moi, je le suis aussi. Il raconte des farces et moi aussi. Je l'aime beaucoup. On se voit souvent, on est voisins. »



Gracie McLaughlin, 4e année, École Jours de Plaine

« J'aimerais ressembler à ma mère, car elle nettoie notre école et elle nous aide avec nos devoirs. Elle est la concierge de notre école. J'aimerais faire comme elle quand je serai grande. »

RÉGION SUD-EST

Une grande première pour l'École Saint-Joachim

Quelque 24 élèves de la 7e à la 9e année à l'École Saint-Joachim ont présenté la pièce *Depuis Camp!* au Festival théâtre jeunesse (FTJ) du 2 au 6 mai 2016, ce qui leur a valu le Prix de la meilleure production présecondaire.

Depuis Camp!, c'est l'histoire d'un groupe de gens différents qui se retrouvent ensemble en forêt pour un projet d'école et qui se perdent, ou plutôt qui perdent leur enseignante. Ils vont vivre plein d'aventures, notamment rencontrer un lapin géant.

Toutes les deux en 9e année, Angèle Grenier et Anika Gauthier ont participé à l'écriture de cette pièce. En plus, Angèle a été aussi régisseure et Anika a travaillé à la mise en scène et aux décors.

« Ça fait trois ans que je suis écrivaine et j'ai finalement eu l'occasion de faire une comédie!, se réjouit Angèle Grenier. On voulait en faire une l'an dernier, mais finalement on a changé d'idée. » Anika Gauthier précise qu'à cinq écrivains, « on avait plein d'idées, mais c'était parfois difficile de se mettre d'accord ».

L'écriture finie, encore fallait-il jouer sur scène. Leya Lepage, Gabryal Ross et Christian Turenne, tous de 7e année, s'en sont occupés avec de nombreux autres élèves. C'était leur première expérience comme comédiens, mais ils parlent déjà de « revenir l'année prochaine, tellement c'était une bonne expérience, affirme Christian Turenne. On a juste essayé pour s'amuser et on a gagné le trophée! »

Les novices ont particulièrement apprécié l'occasion de se faire des amis au FTJ, à l'extérieur, mais aussi à l'intérieur de l'école. « Dans la troupe, il y a certaines personnes qu'on ne connaissait pas bien avant. Maintenant, on est tous amis », assure Leya Lepage.

Depuis Camp! a aussi remporté le Prix des meilleurs effets visuels et sonores, et la médaille de bronze du Prix des techniciens. « Ça a fait du bien de l'entendre, car on n'était pas forts là dedans avant, confie Angèle Grenier.

« Cette année, les juges ont aimé comment on a utilisé des personnes pour faire les décors comme le soleil, la lune, un arbre, un nuage ou encore le vent, et simplifié nos détails. Par exemple, la tente était un carré à la craie. Il fallait imaginer. »

En fait, « les juges ont vraiment dû aller dans les petits détails pour trouver des suggestions à nous faire », conclut Christian Turenne avec fierté. C'est la première fois que l'École Saint-Joachim gagnait le grand Prix FTJ du présecondaire.



photo : Camille Harper-Séguy

De gauche à droite : Les comédiens Leya Lepage, Gabryal Ross et Christian Turenne, et les écrivaines Anika Gauthier et Angèle Grenier.

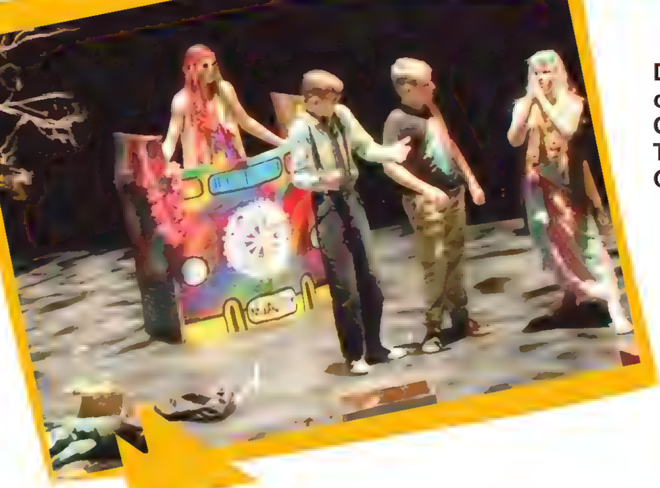


photo : Gracieuseté Gilbert Gauthier

Les décors, le jeu des comédiens et les effets visuels et sonores de *Depuis Camp!* ont su conquérir le jury.

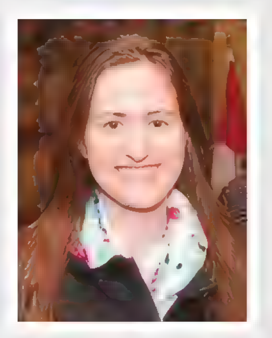
SOIRÉE DE CONTES MÉTIS ET CANAYENS



PAULETTE DUGUAY,

présidente de l'Union nationale métisse Saint-Joseph du Manitoba

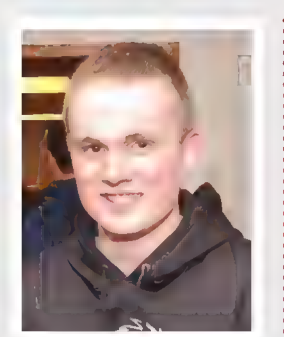
« Ma mère est une arrière-petite-nièce de Louis Riel, donc les contes, c'est un intérêt et une passion de famille, et une tradition à continuer. Je suis vraiment fière des raconteurs, et ravie de voir qu'il y a un intérêt des habitués et de nouveaux venus pour ce genre de soirées. »



MICHELLE KELLER,

doctorante à l'Université du Manitoba

« Je suis heureuse d'être là, car je m'intéresse à la cause des Métis. En ce moment, je travaille sur le 70e anniversaire de CKSB. Un raconteur métis, Guillaume Charette, se transformait au micro pour devenir, « Le Vieux Raconteur », dès 1946. J'aime l'idée de faire vivre les traditions. »



PIERRE COURCHAINE,

jeune franco-canadien, Lorette

« Je suis venu parce que je suis intéressé par la culture, c'est notre héritage. J'ai grandi dans une famille très franco-canadienne. Je reconnais les mentalités derrière les histoires, les lieux, les personnages. J'ai grandi en entendant ces histoires! »



MARCEL RITCHOT,

ancien conteur, Lorette

« J'aime beaucoup le concept du conte, depuis toujours. Ça permet de découvrir les histoires du passé, c'est fascinant. Je ne pourrais pas choisir une histoire préférée, elles étaient toutes différentes, et les conteurs tous talentueux… »





Merci à tous d'être venus célébrer nos histoires!

Meegwitch spécial à Angie Coe, Taylor Bowman, Shawn Brandson, Christelle Cantin, Michelle Trémorin, Eveline Foisy, La Belle Baquette-Alix Loiselle, Lucienne Loiselle, Roland Gagné, Rachelle Edmunds, Joanne Laroche, Satori Diop, Roland Marcoux, Le Club Les Blés D'Or de Lorette, La Cabane à Sucre de Saint-Pierre-Jolys, la Place Des Meurons et le Fort Gibraltar.























ÉCONOMIE

CENTRALLIA N'EST PAS UN COCKTAIL MONDAIN

Au fond, tout est dans le suivi

Le forum économique du World Trade Centre, Centrallia, aura lieu la semaine prochaine. Regard sur la création de réseaux entre entreprises et sur une entente étonnante entre une compagnie coréenne et une nation Crie.

La quatrième édition du forum économique *Centrallia* va rassembler des représentants d'entreprises de 30 pays au Centre des congrès RBC à Winnipeg, du 25 au 27 mai.

Gavin BOUTROY
presse3@la-liberte.mb.ca

La conférence organisée par le World Trade Centre est avant tout un lieu où se tissent des connexions. Mariette Mulaire, la présidente-directrice générale de l'organisation, précise : « Centrallia est un forum international de la PME [petite et moyenne entreprise], un genre de *speedating* entre entreprises. Ça permet aux PME de découvrir Winnipeg et de se découvrir entre elles. »

Tous les deux ans depuis 2010, le World Trade Centre organise cette conférence qui rassemble des représentants de tous les secteurs de l'économie, dont la manufacture, l'énergie renouvelable, les services et l'agroalimentaire.



photo : Gavin Boutroy

Mariette Mulaire, présidente-directrice générale du World Trade Centre, et Derek Earl, le vice-président. Il a été chargé du dossier de l'entente entre les Cris et les Coréens.

« C'est un reflet de notre province et de son économie variée », note Mariette Mulaire, qui décrit la différence entre Centrallia et un forum économique traditionnel : « Chaque entreprise a un profil dans un catalogue, et ils peuvent choisir qui ils veulent rencontrer. Ils vont choisir et vont se faire choisir.

« Ce n'est pas un cocktail mondain, c'est très organisé. Les gens sont en mission, c'est très stratégique et très ciblé. Ils vont directement au cœur de la matière. Ils ont 14 rencontres de 30 minutes chaque, ciblées et dans un seul lieu, organisées pour eux. »

Le rôle du World Trade Centre dans l'élaboration de partenariats et d'ententes internationales entre petites et moyennes entreprises ne se résume pas aux rencontres initiales. La clef est dans le suivi, comme le montre l'article ci-dessous.

LA PART ACTIVE DU WORLD TRADE CENTRE

Opaskwayak et son usine à plantes

Gavin BOUTROY
presse3@la-liberte.mb.ca

L'entente porte sur une technologie « d'usine à plantes » perfectionnée par les Coréens, qui permet de faire pousser des légumes et des fruits dans un édifice à l'aide de lampes spéciales.

Glen Ross, l'agent de développement économique de la collectivité, explique les avantages de cette technologie, nouvelle au Canada : « Ce n'est pas comme une serre traditionnelle, il n'y a pas de problèmes avec la chaleur, l'humidité ou le besoin d'insecticides. On peut également faire pousser des plantes à l'année longue. »

Effectivement, la nation Crie du Nord du Manitoba souffre de son isolement : les fruits et légumes coûtent très chers sur la réserve, et souvent ils sont d'une qualité moindre. Justement, une épidémie de diabète du type deux dans les réserves du Nord du Manitoba est en partie due à l'alimentation inadéquate. L'usine à plantes devrait réduire le coût de l'alimentation saine.

Glen Ross détaille : « Dans l'usine du projet pilote qui produit depuis la fin février, on fait une récolte aux 25 jours. Une usine de la taille d'un wagon de train peut produire assez de fruits et légumes pour subvenir aux besoins de 15 000 personnes. »

« Cette usine n'est pas du tout exigeante en main-d'œuvre. C'est l'un des avantages. Ça réduit les coûts de la production. »

Lorsque les Coréens ont parlé du projet aux Cris, se souvient Glen Ross, « on s'est dit : *C'est trop beau pour être vrai.* Alors le World Trade Centre a envoyé une délégation en Corée pour voir ces usines à plantes fonctionner ».

La présidente-directrice générale du World Trade Centre reconnaît que « souvent les PME disent : *Je ne veux pas aller à l'international, c'est trop difficile, il y a trop d'embûches.* Alors nous on peut soumettre aux PME, qui n'ont souvent pas le temps de faire la recherche elles-mêmes, l'information nécessaire pour prendre des décisions. »

La mission du World Trade Centre en Corée a confirmé les affirmations de la compagnie coréenne. Un an après la première rencontre, le projet pilote d'usine était déjà en construction.

« L'idée des échanges internationaux, c'est de ne jamais lâcher. Il y a des approches différentes, des marchés différents. Il ne faut surtout pas se décourager ».

Cette année, la nation des Cris d'Opaskwayak et Kast Engineering se rencontreront de nouveau à Centrallia. Leurs ambitions ne s'arrêtent pas là, assure Glen Ross : « C'est aussi une bonne occasion de présenter le projet à d'autres, qui pourraient en avoir besoin. Par exemple aux représentants de pays arides africains. »

EMPLOIS ET AVIS

Postes à combler



Enseignant(e) – 2e année
Contrat temporaire 50 %

Brian Martel, directeur
École Pointe-des-Chênes
Tél. : 204-422-5505
Date limite : le 24 mai 2016

Enseignant(e) – éducation artistique
Contrat temporaire 52 %

Linda Leclerc, directrice
École régionale Notre-Dame
Tél. : 204-248-2147
Date limite : le 24 mai 2016

Pour de plus amples renseignements :
www.dsfm.mb.ca



AVIS AUX ANNONCEURS

Toutes les annonces (réservations et matériel) doivent être parvenues à nos bureaux au plus tard **le mercredi avant 16 h** pour parution le mercredi de la semaine suivante à l'adresse **production@la-liberte.mb.ca.**

Pour les petites annonces, l'heure de tombée est **le jeudi avant midi.** *(par écrit et payées d'avance)*

Merci de votre collaboration!

Téléphone : 204 237-4823
Télécopieur : 204 231-1998

ÉTUDIANT(E) D'ÉTÉ

10 semaines : mai à août 2016



Fonctions :

- soutien administratif
- assistance à la réception
- possibilité d'animer une émission radiophonique ou faire une chronique hebdomadaire (selon les compétences)
- production d'annonces publicitaires en collaboration avec le coordonnateur de la programmation
- assistance à la programmation informatisée (selon compétences informatiques)
- assistance à la gestion musicale.

Qualités requises :

- maîtrise du français parlé et écrit;
- habiletés en informatique (Microsoft Office);
- bon sens de l'organisation;
- responsable et autonome;
- entregent et bon esprit d'équipe;
- intérêt pour les communications ou les multimédias est un atout;
- doit être un(e) étudiant(e) qui a l'intention de retourner aux études en septembre;
- doit être un(e) citoyen(ne) canadien(ne) ou un(e) résident(e) permanent(e);
- doit être âgé entre 16 et 30 ans.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae et votre lettre de motivation au plus tard **le mardi 31 mai à midi.**

Direction générale
Envol 91,1 FM
340, boulevard Provencher
Saint-Boniface (Manitoba) R2H 0G7

Télécopieur : 204-233-3646
direction@envol91.mb.ca

Seules les personnes convoquées en entrevue seront contactées.



Faites carrière dans le service à la clientèle!

- Nous cherchons des représentant(e)s bilingues pour rejoindre notre équipe du service à la clientèle!
- Nous travaillons avec nos clients par téléphone, courriel, service des messages instantanés en ligne et par les médias sociaux.
- Venez rejoindre notre équipe exceptionnelle!

Nous vous offrons un excellent salaire et des bénéfices à long terme!
La rénumération de base commence à 13,75 $/heure.

Compétences que nous cherchons :

- excellente communication, plaisant et professionnel (parlé et écrit) en français et en anglais;
- compétences informatiques;
- capacité de travailler dans un environnement structuré;
- ponctuel(le) et souple;
- expérience dans le service à la clientèle serait un atout.

Veuillez envoyer votre CV en ligne à **precruiting@24-7intouch.com**

Le sujet du message courriel devrait indiquer le numéro de travail suivant : **3371982**

Nous espérons que vous ferez bientôt partie de notre équipe!

Nous espérons vous avoir parmi nous.

RESSOURCES HUMAINES (SIÈGE SOCIAL) **24-7 INTOUCH.COM/CAREERS**
1400, AVENUE TAYLOR, WINNIPEG (MANITOBA) R3N 1Y6 CANADA

Université de Saint-Boniface
Une éducation supérieure depuis 1818



APPEL DE CANDIDATURES

Préposé ou préposée aux Services informatiques

Responsabilités générales :

- assurer les services de réception, au téléphone et en personne, et répondre aux demandes de la clientèle;
- recevoir et traiter les demandes de service ou les acheminer aux unités informatiques appropriées;
- assurer la mise à jour et la gestion des inventaires;
- prévoir les aspects logistiques des déplacements et de diverses rencontres;
- effectuer le suivi des dossiers du service à la clientèle.

Compétences requises :

- diplôme en gestion de bureau ou posséder tout agencement équivalent de formation ou d'expérience;
- aptitude dans le dépannage informatique de base;
- bonne connaissance du français et de l'anglais, parlés et écrits;
- excellentes connaissances des applications Microsoft Office;
- avoir un esprit d'initiative, d'autonomie et d'adaptation rapide à divers contextes;
- avoir de l'entregent et un esprit d'équipe;
- habileté dans la résolution de problèmes et à traiter avec une clientèle variée.

Rémunération : selon la convention collective

Entrée en fonctions : le 20 juin 2016

Veuillez faire parvenir votre lettre de présentation et votre curriculum vitae au plus tard le 23 mai 2016 à :

Lorraine Roch, directrice des ressources humaines
Université de Saint-Boniface
200, avenue de la Cathédrale
Winnipeg (Manitoba) R2H 0H7
Téléphone : 204-233-0210 Télécopieur : 204-237-3099
loroch@ustboniface.ca
ustboniface.ca

L'USB souscrit au principe de l'équité en matière d'emploi et encourage la candidature de toute personne qualifiée, femme ou homme, y compris les Autochtones, les personnes handicapées et les membres des minorités visibles. Conformément aux exigences prescrites en matière d'immigration au Canada, toutes les personnes qualifiées sont invitées à postuler; la priorité est toutefois accordée aux personnes ayant la citoyenneté canadienne ou la résidence permanente.

OFFRE D'EMPLOI

Envol 91,1 FM est à la recherche d'un(e)

COORDINATEUR(TRICE) DE BUREAU

Fonctions :

- Comptabilité
- Réception
- Compte payables et recevables
- Gestion des publicités
- Gestion de bureau
- Gestion des membres

Qualités requises :

- excellent sens de l'organisation;
- capacité de gérer plusieurs projets à la fois;
- bonne connaissance du français et de l'anglais;
- expérience en comptabilité;
- expérience en gestion de bureau.

Entrée en fonction : début juin 2016.

Rémunération et avantages sociaux : 32 000 $ par année ou plus dépendant de l'expérience.

Faites parvenir votre lettre de présentation et curriculum vitae **d'ici le mardi 31 mai 2016** à :

La direction générale
Envol 91,1 FM
340, boulevard Provencher
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 0G7
Télécopieur : (204) 233-3646
direction@envol91.mb.ca

Seules les personnes convoquées en entrevue seront contactées.



NOMBRE DE MOTS	20 mots et moins	21 à 25 mots	26 à 30 mots
Semaine 1	13,63 $	14,77 $	15,93 $
Semaine 2	21,71 $	24,04 $	26,35 $
Semaine 3	25,19 $	28,66 $	32,13 $
Semaine 4	28,66 $	33,29 $	37,93 $
Semaine 5	32,13 $	37,93 $	43,71 $
Semaine 6	35,62 $	42,56 $	49,51 $

Mot additionnel : 16¢ Photo : 15,93 $







Ces tarifs incluent la taxe sur les produits et services (TPS). Les petites annonces doivent être payées d'avance et parvenues à nos bureaux au plus tard le jeudi à 12 h précédant la date de publication désirée. Aucun remboursement ni crédit n'est accordé pour les annonces annulées.



SEVEN OAKS SCHOOL DIVISION
community begins here

La Division scolaire Seven Oaks

accepte des candidatures pour pourvoir un poste à temps plein (1,00), assistant(e) administratif(ive) :

à l'École Belmont School, *permanent*
position de 10 mois, débutant le 29 août 2016

- Pouvoir utiliser les logiciels de la suite Microsoft (Word, Excel).
- Excellente connaissance du français et de l'anglais, parlé et écrit.
- Salaire selon la convention collective; de départ 24,01 $/h.
- La description de position fait partie du Manuel de Politique à **www.7oaks.org** (Cliquer sur Governance & Leadership; Policies – puis GCDAS).

Les demandes sont acceptées en ligne à www.7oaks.org . Cliquez sur "Departments; Human Resources; Support Staff Employment; Secretary/Clerical".

Les personnes intéressées peuvent poser leur canditure en faisant parvenir leur curriculum vitae détaillé accompagné d'une lettre de présentation **avant le 27 mai 2016**.

L'embauche de la personne est conditionnelle à l'examen du dossier judiciaire et à l'approbation du Registre des cas d'enfants maltraités.

Nous vous remercions de votre intérêt. Seules les personnes sélectionnées pour une entrevue seront contactées.



GARDERIE LES PETITS AMIS DAY CARE INC.
88 Chemin Aréna Rd., Ste. Anne, Manitoba R5H 1G6
Télé. : 204-422-8933 Téléc. : 204-422-6116
Courriel: garderie@mymts.net

La Garderie les petits amis inc. cherche à combler le poste à temps plein de
directeur (trice) général(e)

Les personnes intéressées doivent :

- posséder un diplôme EJE III ou l'équivalent tel que reconnu par le bureau des Services à la famille du Manitoba. Les candidat(e)s désirant obtenir un diplôme EJEIII seront considérés;
- avoir un minimum de 2 ans d'expérience comme directeur(trice) adjoint(e) ou superviseur(e);
- avoir un minimum de 2 ans d'expérience de travail avec les enfants d'âge scolaire et préscolaire;
- démontrer une bonne connaissance et compréhension de la *Loi sur la garde d'enfants*;
- être en mesure d'établir et de suivre des politiques et procédures;
- démontrer une passion pour l'enrichissement et le bien-être des enfants et une motivation pour améliorer les services aux enfants et aux familles;
- posséder d'excellentes compétences administratives, financières et technologiques (connaissances des logiciels et outils de communications tels que Quickbooks, Word, Excel, courriel, internet, facebook, etc.)
- être en mesure de travailler de façon autonome et/ou en équipe et avec le Conseil d'administration;
- être en mesure de communiquer effectivement et efficacement en **français** de façon orale et écrite, ainsi qu'en anglais;
- avoir un moyen de transport.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur lettre de présentation avec leur curriculum vitae et un minimum de trois références au CA de la Garderie les petits amis aux coordonnés ci-haut. La lettre de présentation devra démontrer les aptitudes et les expériences professionnelles en liens aves les exigences mentionnées précédemment.

La rémunération du/de la candidat(e) choisi(e) dépendra des qualifications et de l'expérience.

Nous remercions tout les candidat(e)s mais seulement ceux(celles) choisi(e)s en entrevus seront contactés.







APPEL DE CANDIDATURES

Adjoint ou adjointe à l'administration – Faculté d'éducation et des études professionnelles

Responsabilités générales :

- Effectuer la saisie et la mise en pages de divers documents;
- Voir à la logistique des déplacements, des réunions et des conférences téléphoniques;
- Assurer les services de réception, au téléphone et en personne, et répondre aux demandes du public et des étudiantes et étudiants;
- Effectuer le suivi des dossiers du service et des étudiantes et étudiants;
- Participer à des activités et siéger à des comités pour le bon fonctionnement de l'Université dans son ensemble;
- Assurer le service de secrétariat à la direction, aux coordonnateurs académiques et aux professeurs.

Compétences requises :

- Diplôme en gestion de bureau ou l'équivalent en expérience et formation;
- Bonne connaissance du français et de l'anglais, parlés et écrits;
- Connaissance des applications Microsoft Office;
- Avoir un bon sens de l'organisation ainsi qu'un esprit d'initiative et d'autonomie;
- Avoir de l'entregent et un esprit d'équipe;
- Pouvoir traiter avec un public varié.

Rémunération : selon la convention collective

Veuillez faire parvenir votre lettre de présentation et votre curriculum vitae au plus tard le 30 mai 2016 à :

Lorraine Roch, directrice des ressources humaines
Université de Saint-Boniface
200, avenue de la Cathédrale
Winnipeg (Manitoba) R2H 0H7
Téléphone : 204-233-0210 Télécopieur : 204-237-3099
loroch@ustboniface.ca
ustboniface.ca

L'USB souscrit au principe de l'équité en matière d'emploi et encourage la candidature de toute personne qualifiée, femme ou homme, y compris les Autochtones, les personnes handicapées et les membres des minorités visibles. Conformément aux exigences prescrites en matière d'immigration au Canada, toutes les personnes qualifiées sont invitées à postuler; la priorité est toutefois accordée aux personnes ayant la citoyenneté canadienne ou la résidence permanente.



APPEL DE CANDIDATURES

APPUI EN TOURISME ET SECRÉTARIAT

Contrat d'un an à partir du 15 juin 2016

Responsabilités générales

- aider à la mise sur pied de projets, d'activités et d'outils promotionnels qui accroissent la visibilité et l'inclusion de la communauté francophone dans l'industrie du tourisme au Manitoba;
- développer et maintenir des liens étroits avec des acteurs de l'industrie touristique;
- travailler conjointement avec les municipalités membres et les appuyer sur les projets, évènements et/ou attractions touristiques au niveau de la province, communauté et/ou secteur privé
- assurer la réception professionnelle et constante des bureaux du CDEM et assumer toutes les activités reliées à la réception.

(voir description détaillée des tâches au www.cdem.com)

APPUI AUX COMMUNICATIONS

Poste à temps partiel à partir du 15 juin 2016

Responsabilités générales

Sous l'autorité de la directrice des communications, le titulaire a pour fonction d'appuyer celle-ci dans la réalisation de son plan de communication et de marketing, tout en offrant un appui graphique et technique en technologies numériques et en communications.

(voir description détaillée des tâches au www.cdem.com)

Salaires : selon l'échelle en vigueur dans l'organisation.

Nous adhérons au principe de l'équité en matière d'emploi.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae **au plus tard le 20 mai 2016**. Le CDEM remercie tous les candidats et candidates pour leur intérêt. Toutefois, seules les personnes retenues seront convoquées en entrevue.

Par courriel : jmaynard@cdem.com
Par la poste : indiquez « personnel et confidentiel »
sur une enveloppe à l'attention de
Mme Julie Turenne-Maynard, directrice générale adjointe
Conseil de développement économique
des municipalités bilingues du Manitoba
200-614, rue Des Meurons
Saint- Boniface (Manitoba) R2H 2P9



Les gagnants du concours du printemps

Arielle Balcaen	*11 ans*	*Lorette*
Cloé Carrière	*10 ans*	*Winnipeg*
Marilou Delorme	*8 ans*	*Saint-Joseph*
Hadja Doumbia	*10 ans*	*Winnipeg*
Andréa Fisher	*8 ans*	*Winnipeg*
Anna Fisher	*6 ans*	*Winnipeg*
Dominique Grondin	*6 ans*	*Sainte-Agathe*
Alice Hammond	*6 ans*	*Winnipeg*
Chloé Nicolas	*7 ans*	*Winnipeg*
Sophie Robidoux	*8 ans*	*Winnipeg*

LES ANIMAUX

Trouve les mots suivants dans la grille et encercle-les. Les lettres restantes forment la réponse du jeu.

- ❍ CANARD
- ❍ CHAT
- ❍ CHIEN
- ❍ COQ
- ❍ GIRAFE
- ❍ HIBOU
- ❍ LOUP
- ❍ POISSON
- ❍ POULE
- ❍ SOURIS
- ❍ TIGRE
- ❍ VACHE

E	S	O	U	R	I	S	P
F	C	V	A	C	H	E	O
A	T	H	L	A	P	C	I
R	H	I	A	P	U	H	S
I	I	I	G	T	O	I	S
G	B	Q	N	R	L	E	O
P	O	U	L	E	E	N	N
C	U	C	A	N	A	R	D

Bicolo a vu un _ _ _ _ _
à la ferme de son oncle.

EXPRESSION À COMPLÉTER



Complète cette expression bien connue en ajoutant les lettres qui manquent.

Qu☐nd ☐e c☐at
☐st ☐art☐,
l☐s s☐ur☐s da☐se☐t.

RÉPONSES :
EXPRESSION À COMPLÉTER
Quand le chat est parti, les souris dansent.
LES ANIMAUX
Lapin.

Les reproductions de cette page à des fins pédagogiques sont permises à la condition de mentionner la source.

Club de Bicolo • C.P. 190 • 420, rue Des Meurons • Saint-Boniface (Manitoba) R2H 3B4 • 204 237-4823

COMMUNAUTAIRE



CHRONIQUE RELIGIEUSE

KEVIN PRADA

Le saint mécontentement

Quel est l'aspect de ce monde endolori qui, lorsque vous le voyez, vous est insupportable? Quelle facette de notre société allume un feu dans votre cœur, vous empêche de dormir? Qu'est-ce qui ne vous permet pas de demeurer assis, mais vous pousse plutôt à l'action? Cette tempête de frustrations intérieures reflète probablement votre saint mécontentement : cette colère qui reflète la colère de Dieu.

La colère peut être malsaine, par exemple celle contre son voisin : cette colère qui révèle un malaise intérieur plutôt qu'un mal extérieur. Mais dans certains cas, dans certains domaines, la colère peut être plus que bonne : elle est sainte dans la mesure où elle reflète la colère de Dieu envers une injustice, un mal profond dans notre société.

Jésus nous révèle plusieurs de ses saints mécontentements dans les Saintes Écriture. Matthieu nous conte le moment où « Jésus entra dans la cour du Temple. Il en chassa tous les marchands, ainsi que leurs clients. Il renversa les comptoirs des changeurs d'argent, ainsi que les chaises des marchands de pigeons, et il leur dit: 'Il est écrit: On appellera ma maison une maison de prière, mais vous, vous en faites un repaire de brigands. » Matt 21 :12-13. *Wow!* On ne voit pas ici l'image (cliché) d'un Jésus doux, mignon, aux yeux bleus et aux cheveux blonds qu'on peut parfois avoir en tête. Non! Ici, on voit un Jésus en colère, en juste colère, qui veut redonner au temple son sacré. Ici on voit un Jésus viril, qui n'a pas peur de se mettre debout pour le bien! On voit un Jésus qui met toujours l'amour en premier, et ce faisant, un Jésus qui voit le besoin de renverser le temple pour faire passer son message!

Combien souvent ne disons-nous rien en face au mal, à l'injustice, à cause de raisons x, y ou z? Combien souvent avons-nous peur? Sommes-nous gênés? Paresseux lorsque le souffle de l'Esprit nous pousse à agir?

Le Pape François, lui, a quelques thèmes qui reviennent très souvent depuis son élection. Il nous dit par exemple que « nous ne pouvons pas dormir paisiblement lorsque des bébés meurent quotidiennement de faim et que les personnes âgées sont sans assistance médicale. » Ici, notre Saint Père nous partage un de ses saints mécontentements : celui qui l'empêche même de dormir!

Pour moi, ce sont les jeunes. Voilà pourquoi je travaille depuis quatre ans à l'École catholique d'évangélisation. Notre jeunesse aujourd'hui, dans plusieurs cas, est perdue. Elle est en douleur, et elle cherche à remplir le vide qui est dans son cœur. Pour moi, il serait inconcevable de ne pas faire tout mon possible pour inviter ces jeunes à apprendre à connaitre leur Créateur qui les aime infiniment : ce même Créateur qui m'a profondément transformé et qui cherche à les connaitre intimement! Un feu brûle dans mon cœur pour ces jeunes, et j'essaie autant que possible de demeurer ouvert à l'appel quotidien du Seigneur qui m'invite à servir les jeunes de notre province d'une façon toujours nouvelle.

Aujourd'hui plus que jamais, notre Église a besoin de gens animés d'un feu intérieur, des gens qui sont passionnés. Le Pape François nous partage qu'il préfère une Église qui est « poquée », qui a mal et qui est sale parce qu'elle a été dans la rue, plutôt qu'une Église qui est malsaine à cause d'un confinement, et d'être trop attachée à sa propre sécurité.

Dans quel domaine le Seigneur t'invite-t-il à partager Sa colère? En quel domaine le Seigneur te donne-t-il une telle passion que tu es prêt à prendre des risques, à aller aux périphéries en son Nom? Est-ce la pauvreté? Les injustices sociales? Les persécutés? Les réfugiés? La cause pro-vie? L'évangélisation de ceux qui ne connaissent pas Dieu? Le lobbying auprès de nos gouvernements pour défendre l'éthique et la morale catholique? Ce n'est plus le temps d'attendre. C'est le temps d'agir! Si tu n'es pas conscient de ton sain mécontentement, prie à Dieu qu'Il te le révèle! Sois ouvert au souffle de l'Esprit, un Esprit qui aime nous surprendre!

Vous pouvez aussi lire la *Chronique religieuse* de la semaine, ainsi que les chroniques antérieures au site Web de l'Archidiocèse de Saint-Boniface : http://www.archsaintboniface.ca/main.php?p=217

LA RELANCE DE L'UNION NATIONALE FRANÇAISE SE POURSUIT

Une autre étape du plan : offrir de nouvelles activités

L'Union nationale française a organisé une journée d'évènements le samedi 14 mai, surnommée *Tour de France*. La journée proposait des dégustations, un vélo derby gaulois, un championnat de pétanque et l'apéritif. Malgré le temps frisquet, une soixantaine de personnes ont participé aux activités.

Gavin BOUTROY
presse3@la-liberte.mb.ca

Marie-Christine Dauriac, présidente de l'Union nationale française, remarque que cette journée fait partie d'un effort pour agrandir l'organisation. « Ça fait trois ans qu'on y travaille. Dans la dernière année, on organisé des choses très nouvelles, comme une sortie de ski. Bientôt, on va faire un rallye automobile, un weekend de pêche qu'on a organise fin mai début juin, et on redémarre la ligue de pétanque dès le 19 mai.

« Plus on essaie de nouvelles choses comme aujourd'hui, plus on attire des nouveaux gens. Au moins 80 % des participants au vélo derby et à la pétanque ne sont pas membres du club. La démographie se rajeunit, on commence à attirer des familles avec de jeunes enfants. »

« Le but à l'origine de l'Union était d'accueillir les immigrants français pour les aider à trouver du travail, du logement et au final pour leur permettre de se rassembler afin de passer du temps ensemble. Ces objectifs ont évolué au fil des années. Maintenant, c'est toujours pour se rassembler en mettant sur pied des activités typiquement françaises, Mais c'est sûr qu'on n'est plus là pour aider les immigrants à trouver du logement, par exemple. »



photo : Gavin Boutroy

Une partie du *Tour de France* organisé par l'Union nationale française consistait à sensibiliser les partipantes et participants à une danse franco-espagnole, la merengue. Jedi Baker et Angélique Dauriac l'ont essayée.



photo : Gavin Boutroy

La pétanque, c'est pour toutes les générations, et c'est un incontournable d'un *Tour de France*. Kevin Cleveland et Launa Kaulina ont excercé leur adresse.



Mme Cécile Goulet
(née Desrosiers),
de Sainte-Anne, au Manitoba,
est décédée paisiblement
le mardi 16 février 2016
à l'âge de 86 ans.

Cécile était la fille de Sauveur et Lucie (née Legal) Desrosiers. Elle est venue au monde le 31 mai 1929 à Sainte-Geneviève, au Manitoba.

Les amis et la famille sont invités à assister à la Célébration de sa vie, qui aura lieu **le samedi 28 mai 2016 à l'église de Sainte-Anne à 10 h 30.**

La célébration se poursuivra ensuite au pavillon du parc des Rédemptoristes, situé en arrière de la Villa Youville. Nous vous invitons à apporter des lilas à sa Célébration de vie, ils étaient ses fleurs préférées. Les dons peuvent être faits à la Société pour les Manitobains avec Incapacités (*Society for Manitobans with Disabilites*).

COLLES ET BRICOLES - RÉPONSE

- Dis donc, Édith, savais-tu que Jeannette a dû se faire amputer **un** orteil à cause de **son** diabète! Elle qui venait tout juste de se faire opérer pour **un** ulcère! Pique.
- Pauvre elle! Il y a Lucille qui vient de découvrir de **gros** termites dans son balcon. Je coupe.
- Vraiment? Si j'étais elle, je reconstruirais avec **de la** fibre de verre. Ah non! Mon as! Je ne voulais pas **le** jeter! J'ai cinq levées.
- Mon Dieu! As-tu vu l'heure? On a joué aux cartes **toute** ou **tout** l'après-midi! (Les deux graphies sont acceptées.) Il faut que j'y aille, il y **un** autobus qui passe dans quinze minutes.
- Non, non, je te garde à souper. J'ai de **beaux** pétoncles. Je les prépare avec **un nouvel** aromate, le cumin. En plus, j'ai **un** pudding au chocolat.
- Merci, tu viens de m'offrir **une** échappatoire à la préparation d'un souper!

À VOTRE SERVICE

SERVICES




















AVOCATS-NOTAIRES



Domaines d'expertise:

- préjudices personnels
- demandes d'indemnité pour Autopac
- litiges civil, familial et criminel
- ventes de propriété; hypothèques
- droit corporatif et commercial
- testaments et successions

Place Provencher
194, boul. Provencher
237-9600

TLR ÉTUDE TEFFAINE LABOSSIERE RICHER LAW GROUP

Avocats et notaires

Rhéal E. Teffaine, c.r.
Denis Labossière
Philippe Richer

247, boulevard Provencher
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 0G6
Téléphone : 204 925-1900
Télécopieur : 204 925-1907
courriel : teflab@mymts.net





J. Guy Joubert
Barbara M. Shields
John B. Martens

AIKINS, MACAULAY & THORVALDSON s.r.l.
Tél.: (204) 957-0050 aikins.com



PAS LE TEMPS DE LIRE VOTRE JOURNAL?

PAS DE PROBLÈME, ÉCOUTEZ-LE!

100 %

NUMÉRIQUE | COULEUR | AUDIO

VOTRE JOURNAL SUR MOBILES ET TABLETTES POUR 25 $ PAR ANNÉE
WWW.LA-LIBERTE.MB.CA



LA LIBERTÉ RÉD

s'occupe de tout pour vous de A à Z

Vous avez besoin :

- d'alimenter votre site Web et vos réseaux sociaux
- d'enrichir votre rapport annuel
- de metttre de la vie dans votre AGA
- de moderniser l'image de votre entreprise

Contactez Sophie Gaulin à la-liberte@la-liberte.mb.ca | Tél. : 204 237-4823